

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 24
au 30 avril 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6263 - 58^{ème} année



A.G. DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

C'est en Ministre qu'Etienne Suzzoni a accueilli à Ghisonaccia le député européen Françoise Grossetête



RENDEZ-VOUS

E Teatrale, sous la direction artistique de Jean-Pierre Lanfranchi, du 28 avril au 7 mai



DÉFI SPORTIF

Le 2 mai, le Colt organise le premier trail de Bavella (Championnat de France FSGT)



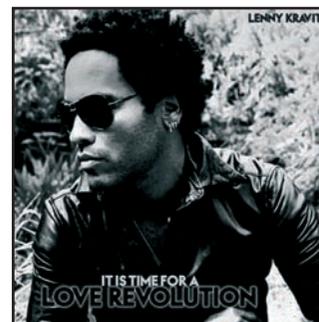
▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Une semaine spéciale puisque nous traitons d'un album sorti en 2008, mais qui coïncide avec la tournée du créateur de « Are Gonna Go My Way ». En effet, Lenny Kravitz est en France du 11 mai (Nice) jusqu'au 28 (Clermont-Ferrand) en passant par Paris-Bercy (20) et Strasbourg (25). Par ailleurs, nous vous proposons de découvrir une saxophoniste en la personne de Marsha Heydt, de Allentown, en Pennsylvanie. Enfin, il y a quarante ans, Deep Purple sortait son troisième LP qui annonçait la fin de ce que l'on appelle communément le Mark I. Rod Evans et Nick Simper cédaient leur place à Ian Gillan (voc) et Roger Glover (b) pour constituer le Mark II du Pourpre Profond avec Jon Lord (org), Ritchie Blackmore (g) et Ian Paice (dm).

Lenny Kravitz

It's Time for a Love Revolution

Ce qu'il y a de bon à l'écoute du dernier opus de Lenny Kravitz, enregistré l'an dernier, entre New York, Miami, Paris, Les Bahamas et le Brésil, c'est que l'on voyage à travers le temps du rock. On a souvent comparé le guitariste à Jimi Hendrix ou Prince, mais pour autant, il a aussi été nourri de la musique d'autres grands artistes de la scène rock. «Dancin' Till Dawn» renvoie aux Stones, période Miss You, et «I Love the Revolution», c'est plutôt le blues de Led Zep des premiers temps. Mais la marque de fabrique de l'ancien chanteur des California Boys Choir est présente dans des propos rageurs où l'énergie complète l'agencement des mots «Bring It On». Ça se confirme avec «Will You Want to Marry Me» : la vigueur des guitares et le groove exposé sur un excellent rythme font de ce morceau l'un des meilleurs moments d'«It's Time for a Love Revolution». Dit comme ça, le titre de l'album prend tout son sens. Enfin, Lenny se fait entendre sur de belles ballades comme «I Love the Rain» ou le très beau et romantique «A New Door». Notons aussi que le chanteur dénonce les politiques gouvernementales de l'ère Bush avec «Back in Vietnam» ou «I Want to Go Home». Barak Obama lui aurait inspiré «Love Revolution», c'est tout bon pour une production qui renvoie aux grands de la rock musique des années soixante-dix. N'oublions pas que cette année, Lenny Kravitz fête ses vingt ans de carrière et pour l'occasion, une réédition de Let Love Rule, son premier album est prévue.



Marsha Heydt

One Night



Native d'Allentown, en Pennsylvanie, la saxophoniste débute par le piano, il faut dire que sa mère en jouait dans l'église de la cité, avant d'opter pour le saxophone classique. Elle complète son enseignement en apprenant aussi la flûte et la clarinette. Très rapidement, elle est sélectionnée pour jouer dans des festivals et avec des groupes de rock de la région. Au cours de sa formation musicale, elle bénéficie des cours de Jim Pugh, John Stubblefield et Sir Roland

Hanna, avant de travailler sous la houlette de Jimmie Amadio, glorieux pianiste de Philadelphie. C'est vraiment en 1992, lorsqu'elle arrive à New York, après un passage sur la côte Ouest, qu'elle démarre sa carrière dans le jazz. Elle joue avec Grover Washington, Bob Mintzer, Randy Brecker. Sa musique est nourrie de sa vie de musicienne avec un esthétisme très féminin. Dans ses compositions, on perçoit la touche classique qui l'a forgée à ses débuts («Afrikaan»). Elle n'hésite pas non plus à se lancer sur des thèmes latins, avec un jeu dans les aigus bien marqué («Good Feelin'»). Les reprises présentes sur One Night sont toutes de qualité et en particulier «Days of Wine and Roses», exposée à la flûte avec l'excellent Norman Pors (p) pour la soutenir et la présence massive de Todd Schwartz (tp). Avec Sheryl Bailey (g), l'entente est totale pour donner de la profondeur à «You Don't Know...». Le titre éponyme nous ramène vers une fusion des préférences de la musicienne, avec un aspect funky bien marqué. Une bonne surprise à suivre de près.

Deep Purple

Il y a 40 ans



Lorsqu'en 1969 l'album Deep Purple sort, il annonce la fin d'une époque. Le succès rencontré aux States par Hush, le premier opus du combo, est déjà loin. The Book of Taliesin, avec ses reprises de «We Can Work It Out», des Beatles, et «River Deep Mountain High», du duo Ike et Tina Turner, et ses compositions annonciatrices d'un nouveau son («Wring that Neck»), ont fini par poser le problème. Et ce n'est pas le troisième album du groupe qui permettra d'asseoir la configuration retenue jusqu'à présent. Pourtant les morceaux présents dans ce LP ne méritent pas vraiment. «Lalena» est un peu annonciateur de «Child in Time». «The Painter» possède une bonne dose d'énergie, avec la guitare flamboyante de Ritchie et les interventions à l'Hammond de Jon Lord. Comme à son habitude, Ian Paice, sur les fûts, stimule son monde. Ça bouge bien ! La référence au blues est aussi présente avec «Why Didn't Rosemary». Pourtant, cet album n'obtiendra pas le succès escompté. Après la tournée de ce LP, le groupe enregistrera «Emmaretta», un single écrit par Rod Evans en l'honneur d'une jeune femme qui faisait partie de la troupe Hair aux USA, titre présent sur l'édition remasterisée. Mais la sanction est tombée : 162^e au Billboard chart. Le renouvellement des troupes se précise. Le 4 juin de cette même année, Jon Lord et Ritchie Blackmore assistent, sur les conseils de leur manager, à un concert d'Episode 6. Quand, ils entrent en studio le 7 du même mois pour enregistrer un nouveau single, c'est Ian Gillan qui chante tandis que Roger Glover tient la basse. Le Deep Purple Mark II est en route avec les succès que l'on connaît : In Rock, Fireball et Machine Head, sans oublier l'album avec le Royal Philharmonic Orchestra de Londres.

AU SOMMAIRE



4 **Agriculture**

La Chambre Régionale d'Agriculture défend la spécificité de l'agriculture insulaire et remet une motion en ce sens au député européen Françoise Grossetête

6 **Paesi di Corsica** : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

7 **Traditions** : lundi de Pâques à Piedicroce, à l'initiative de la municipalité

8 **D'un mercredi à l'autre**

Du refus d'harmonisation des notes du Bac 2009 au double homicide de Lucciana, en passant par la nomination d'Isabelle Ciaravola comme étoile, retour en bref sur l'actualité corse



10 **Rendez-vous** : du 28 avril au 7 mai, 6^{ème} édition d'E Teatrale, à Bastia

12 **Ghjuventù** : rencontre avec Gabriel Navarro meilleur orateur de la Coupe corse de philo



Entre nous

Par Pierre Bartoli

27 avril 1969 - 27 avril 2009, quarante années déjà ont passé ! Mais notre quotidien en dépend largement avec une actualité

qui nous ramène à ce "Non" que la France a dit à la dernière grande entreprise à laquelle Charles De Gaulle voulait s'attacher pour définitivement placer le pays dans les conditions qui lui permettraient enfin "d'épouser sont temps !"

La conjugaison du grand capital et des pseudo-défenseurs du monde du travail a triomphé bloquant pour longtemps la "révolution dans l'ordre" que le projet soumis au référendums du 27 avril 2009 devait entamer pour une France de Participation.

Une France de Participation dans laquelle la Corse aurait trouver les voies du renouveau !

Un événement que notre journal veut commémorer à travers un numéro spécial qui paraîtra dans notre prochaine édition où seront publiées les réponses de nombreuses personnalités qui ont vécu, à des titres divers, cette période qui a marqué l'Histoire de notre pays !

Salut à toi "Dame Bêtise" pourrait-on chanter avec Jacques Brel s'il ne s'agissait pas de la France, et de la France à l'étranger, lorsqu'on entend l'ancienne candidate socialiste à la Présidentielle de 2007 se répandre "en excuses" même pour des propos non tenus par le Président de la République.

Avec des accents de "prêcher évangélique", la dame Ségolène Royal, avec des postures de Vierge effarouchée, n'en finit plus de ridiculiser notre pays.

A tel point que même des gens comme Emmanuelli, Valls, Lang, Eylaud, Allègre, Charasse ou Migaud éprouvent le besoin d'en dénoncer l'outrance, laissant poindre des interrogations quant aux conséquences pour la flagellante !

Et que penser de ces médias qui colportent n'importe quoi pour se donner de l'air ?

Triste et désolant spectacle quand l'opposition s'exprime au rez des caniveaux !

"L'engagement des jeunes chrétiens en politique" est le thème du Colloque que la Communauté Saint Jean organise du 1^{er} au 3 mai 2009, au Couvent de Corbara, avec un grand concours de personnalités venues de tous les horizons politiques.

Il convient de saluer cette initiative qui replace le couvent de Corbara dans sa vocation de lieu d'échange et de rencontre aux sources de la spiritualité et de l'engagement citoyen.

Un éclairage aussi sur la Communauté Saint Jean dont l'investissement, en Balagne prend une dimension nouvelle.

A l'avance je leur dis "bravo et bon vent" !

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
 e-mail : redaction@informateurcorse.com
 Site web : www.corse-information.info
 Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
 e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
 Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
 FONDATEUR : Louis Rioni +
 SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
 COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET
 ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
 Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
 Prix HT de la ligne d'annonce légale :
 Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT
 (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

ANNONCES LÉGALES

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

L'agriculture corse



Françoise Grossetête, député européen

Pour une politique adaptée aux spécificités corses

La PAC est une politique mise en place à l'échelle de l'Union européenne, fondée principalement sur des mesures de soutien des prix et de subventionnement, visant à moderniser et développer l'agriculture. Alors que se dessine la réforme de la PAC 2013, la Chambre régionale d'agriculture réclame un redéploiement de cette politique et

Lors de la récente assemblée générale qui s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie de Ghisunaccia, les élus de la Chambre régionale d'agriculture ont mis l'accent sur leur volonté de placer l'agriculteur au centre d'un système performant sur la base de deux concepts fondamentaux : l'environnement et l'identitaire. Point fort aussi de cette réunion annuelle : la Politique Agricole Commune (PAC) et la manière dont l'agriculture corse doit y être prise en considération.

son adaptation au contexte spécifique de la Corse. Dans un document qui a été débattu en assemblée générale, elle rappelle au préalable le retard structurel important des exploitations en équipements, retard aggravé par les contraintes multiples liées à l'insularité, aux handicaps géographiques et aux difficultés du marché.

Cette assemblée a fait part de ses craintes par rapport à une réforme qui pénaliserait les systèmes d'élevage en ne soutenant qu'une partie des surfaces utilisées, à savoir les prairies. Or c'est tout le parcours qui doit être éligible à la « nouvelle prime à l'herbe ». Un parcours qui représente en 2007, en Haute-Corse, plus de 60 000 hectares, soit les trois quarts des surfaces pâturées. La Chambre attend de cette réforme qu'elle rétablisse l'équilibre avec les autres régions françaises plus large-



Etienne Suzzoni, Président de la Chambre régionale d'agriculture

MOTION DE DÉFENSE DES SPÉCIFICITÉS CORSES

Considérant les objectifs de la réforme de la PAC à mi-parcours défendue par le ministre de l'Agriculture M Barnier, considérant le préjudice subi par les exploitations corses d'élevage au titre de la PHRE qui n'a jamais bénéficié au parcours (contrairement aux autres régions), considérant que les spécificités de notre île sont déjà reconnues dans le cadre européen du deuxième pilier et validées par un plan de développement rural spécifique (zone de handicap naturel, zone de montagne, économie fragilisée, insularité...), considérant le projet de développement stratégique porté par la profession agricole corse, mettant en avant les enjeux de stabilisation et de renforcement du revenu agricole, de dynamisation de la politique d'installation et de réappropriation des territoires pastoraux actuellement en déprise, considérant que ces enjeux sont en parfaite cohérence avec ceux de la « réforme Barnier », mais craignant que malgré cette adéquation, dans son application pratique, la réforme pénalise lourdement l'agriculture corse en déstabilisant les équilibres socio-économiques, considérant la fragilité des équilibres économiques des exploitations arboricoles de l'île situées en limite nord de l'aire de production (cas des agrumes), lesquelles sont en démarche d'identification de produit, considérant enfin que le mode d'élevage maîtrisé intégrant la pratique de la transhumance permet depuis l'antiquité de maintenir un élevage productif en région Corse, les agriculteurs insulaires demandent à ce que la réforme, dans son application, ne produise pas pour la Corse les effets inverses de ce pour quoi elle a été mise en œuvre. Ils demandent donc que toutes les surfaces, quelle que soit leur nature (parcours, prairie naturelle, prairie temporaire) soient potentiellement éligibles à la « nouvelle prime à l'herbe », que la démarche régionale de valorisation de la viande bovine corse engagée par la filière puisse bénéficier de la mesure « veaux sous la mère », que la mesure « lait de montagne » soit étendue aux élevages ovins et caprins de montagne, que tous les hectares d'arboriculture soient dotés en DPU et que l'enveloppe des DPU dormants non utilisés reste en Corse. Par ailleurs, les agriculteurs relaient la demande des syndicats agricoles FDSEA et JA de revalorisation de la dotation régionale concernant les aides du premier pilier afin d'atteindre l'équité nationale sur trois paramètres retenus traditionnellement pour constater la vitalité agricole d'une région : le nombre d'exploitations agricoles professionnelles ; la surface agricole utile ; le nombre d'unités de travail agricole. Et de préciser : « Ces trois paramètres représentent chacun pour la région Corse 0,5% de la part nationale et devraient donc légitimement engendrer en retour la même proportion de l'enveloppe nationale des aides du premier pilier de la Pac (à titre d'exemple, pour l'année 2007, sur les 8 milliards 27 millions d'euros d'enveloppe nationale, la part Corse devrait s'élever à 40 millions d'euros contre les 18 millions d'euros actuels). »

face à l'Europe



ment dotées en valeurs de **DPU** dont la revalorisation pour la **Corse** est essentielle. **Etienne Suzzoni**, président de la **Chambre**, a été très clair sur le sujet : «*La Corse ne doit pas perdre par une non prise en compte du parcours*». Message passé en haut lieu par le biais du député **Françoise Grossetête**, présente à l'assemblée.

Françoise Grossetête engagée pour soutenir l'agriculture corse

Même si sa visite en **Corse** s'est réalisée au pas de course, **Françoise Grossetête**, député européen, a pris le temps d'écouter les agriculteurs corses réunis à **Ghisunaccia** dans le cadre de l'assemblée générale de la **Chambre d'agriculture** où elle était invitée. Une motion (voir encadré ci-contre) lui a été remise pour la défense et la reconnaissance des spécificités de l'agriculture corse. Visiblement consciente des difficultés rencontrées par l'agriculture en **Corse**, du fait de l'insularité, de la géographie et du climat, **Madame le député** a publiquement affirmé son soutien : «*Cet entretien précieux m'a permis d'avoir une vision globale des difficultés rencontrées et de l'urgence qu'il y a à agir. Il ne s'agit pas de fausses promesses mais d'un engagement sincère de ma part : vous pouvez compter sur moi et sur le soutien que je suis prête à vous apporter auprès du Ministère de l'agricultu-*

re. Dès la semaine prochaine, je vais alerter l'ambassade de France à Bruxelles sur le besoin de primes à l'herbe et sur la prise en compte de la diversité et des spécificités de l'agriculture corse. Je vous accompagnerai dans une démarche de lobbying sur la base d'un travail de fond que je m'engage à conduire à vos côtés ». Et d'inviter une délégation de représentants du monde agricole

au parlement européen pour entamer cette collaboration. «*Des propos qui permettent tous les espoirs*», comme le soulignait **Etienne Suzzoni**, président de la **Chambre d'Agriculture**, en prenant bonne note du rendez-vous fixé pour le mois septembre prochain.

UNE INVITÉE DE MARQUE POUR L'UMP

Située actuellement avec les **Rhône-Alpes** et **PACA** à l'intérieur de ce que l'on appelle la circonscription du «**Grand Sud-Est**», la **Haute-Corse** recevait donc le 16 avril la visite du député **Françoise Grossetête**, élue depuis 1994 au **Parlement de Strasbourg** au sein du groupe le plus nombreux : le **Parti Populaire Européen - Démocrates Européens** (PPE-DE : conservateurs libéraux, démocrates-chrétiens). Spécialiste des questions de santé publique, d'agriculture, d'environnement et de sécurité alimentaire, **Françoise Grossetête**, qui conduira la liste **UMP** aux prochaines élections européennes s'est déplacée dans le département dans le cadre d'une journée de travail et d'échanges. Outre à **Ghisunaccia**, pour l'**AG de la Chambre Régionale d'Agriculture**, la secrétaire nationale et membre du Bureau politique de l'**UMP** a fait escale à **Bastia**, invitée par le député **Sauveur Gandolfi-Scheit** à une réunion de travail relative à la question très polémique de la directive européenne sur le vin rosé. Cette réunion s'est tenue au siège du **CIUC** (Comité Intersyndical des Vins de Corse) en présence de **Jean-Marc Venturi** et des représentants des différents syndicats de viticulteurs insulaires. En fin d'après-midi, **Françoise Grossetête** a également participé à une réunion publique et rencontré les militants **UMP** pour débattre et échanger autour de deux thèmes : le bilan de la présidence française de l'**Union Européenne** et les élections prochaines. Aux côtés de **Sauveur Gandolfi Scheit**, était également présent **Ange Santini**, en qualité de Président de la **Fédération UMP de Haute-Corse**.

MONACCIA D'AULLÈNE :

Permanence de l'assistante sociale

La mairie de Monaccia d'Aullène accueille une permanence de l'assistante sociale, madame Leduc, tous les deuxièmes ou troisièmes jeudis de chaque mois, de 9 heures 30 à 12 heures. C'est au jeudi 14 mai qu'est remise la prochaine permanence.



Et débroussaillage

Le débroussaillage saisonnier de la commune est en cours. Afin d'éviter toute dégradation de véhicules par les projections de pierres et de graviers occasionnées par les machines, il est demandé aux citoyens de la commune de ne pas pratiquer de stationnement au bord des routes et de privilégier le parking au centre du village.

ECCICA SUARELLA : Foire aux plantes

Le projet d'une foire-bourse aux plantes sur la commune a été dernièrement évoqué. Cette manifestation pourrait avoir lieu dans le village autour de quelques passionnés qui souhaiteraient exposer, troquer, ou vendre à un prix modique graines, plantes et boutures. Des professionnels de la communauté de communes pourraient se joindre à eux pour apporter leur expertise et offrir un choix plus vaste de produits. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec la mairie qui porte le projet. Cette dernière souhaite également trouver quelques bénévoles pour faire face aux impératifs de l'organisation.



LEVIE : Salle formation-animation au P@m

Depuis le 14 avril, la salle de formation et d'animation du Point D'accès Multimédia de Levie a rouvert ses portes. Les horaires d'ouverture de ce service accessible à tous sont les suivants :

- Séance de formation et d'animation le mardi de 15 heures à 18 heures, le jeudi de 15 heures à 18 heures et le samedi de 9 heures à 12 heures.
- Accès libre service Internet le lundi de 14 heures à 16 heures 30, le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, le vendredi de 10 heures à 12 heures.



LECCI : Club d'astronomie

L'astro-Club vous propose les vendredis soirs, à 21 heures, quand le ciel n'est pas nuageux et qu'il n'y a pas pleine lune, une séance d'initiation à l'astronomie ouverte à toutes les personnes intéressées par le sujet. Au programme : la reconnaissance des constellations, l'observation au télescope des planètes, de la lune et d'autres objets célestes comme les nébuleuses, amas d'étoiles et galaxies. L'observatoire du club est situé au camping U Mulinacciu, pont de L'Oso sur la commune de Lecci. Renseignements : 04 95 70 44 83 ou 04 95 70 48 00.

CAMPOMORO : Bénédiction des maisons

Le père Conrad qui procède à la bénédiction des maisons sera présent dans le village de Campomoro le samedi 25 avril à partir de 10 heures le matin, et l'après-midi à partir de 14 heures 30. Le village de Belvedere sera dans son agenda le même jour à partir de 18 heures. Le lundi 27 avril, c'est à Giuncheto que vous aurez rendez-vous à partir de 14 heures 30.



ALATA : Accrobranche à Vero

Une journée Accrobranche à Vero est organisée par l'association sportive et culturelle alataise le mardi 28 avril dans le cadre du contrat éducatif local. Les enfants pourront découvrir les activités d'escalade et le plaisir de se percher à plusieurs mètres du sol en toute sécurité. Renseignements et inscriptions auprès de Karine Romani au 06 25 77 26 75.

CARBUCCIA : Bénédiction des maisons

Dans la vallée de la Gravona, la bénédiction des maisons aura lieu jusqu'à la fin du mois d'avril. Lors du passage du prêtre, vous pourrez demander une bénédiction solennelle. A Carbuccia le prêtre sera présent le samedi 25 avril.



OLETTA : Formation au BAFA

Concernant toute la Balagne et plus généralement la Haute-Corse, le stage de formation au BAFA (Brevet d'Attitude aux Fonctions d'Animateur), qui devait se dérouler jusqu'au 2 mai dans le département, est reporté, en raison d'un nombre insuffisant de candidats, à une date qui sera communiquée prochainement. Les inscriptions sont reçues dès à présent pour la prochaine session au 06 15 82 76 56 ou par fax au 04 95 65 15 72.



MUSELLA : Déchetterie

Le lieu-dit Musella accueille une déchetterie où peuvent être déposés les cartons, déchets végétaux, meubles, et, comme dans tous les lieux de décharge, les piles et batteries de voitures ainsi que les gravats et les rebuts de construction. Elle est ouverte du lundi au samedi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures; le dimanche de 9 heures à 12 heures.



BOCOGNANO : Activités pour les vacances

Des activités sportives et attrayantes pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans sont organisées par l'association U Liamu gravunincu. Au programme pour les vacances de Pâques sont prévues des journées de randonnée, kayak, accrobranche, canyon, VTT. Les inscriptions se prennent par téléphone au 04 95 53 72 00.



VICO : Journée de la solidarité

La Journée de la solidarité de l'association "Aiutu di u Padre Albini" se déroulera à la salle des fêtes du village le samedi 25 avril à partir de 15 heures. Au programme : jeux pour les enfants; goûter composé de crêpes, pâtisseries et boissons; tombola double chance et, à 20 heures, soirée barbecue avec chants et guitares.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

U luni piacè in Piedicroce

Pas de grand week-end pascal cette année à Piedicroce, l'association Merendella in Castagniccia ayant décidé de faire une pause. Pour pallier cette carence, la municipalité a pris en compte l'organisation d'un lundi de Pâques placé sous le signe de l'artisanat, de la culture, et bien sûr de la religion.



La messe célébrée par Christophe Bochecchiampe était soutenue en paghjella par les chantres de la Castagniccia.



Le stand d'Hortense et de son père, piliers de ce genre de manifestation

comme dans les faits. Une vraie kermesse à « l'usu anticu ». En conclusion, une « riturnella » nous paraît parfaitement adaptée : « U luni piacè, u luni di pasqua, di gioia è di feste, merendella ! ».

La messe traditionnellement célébrée le lundi de Pâques en l'église Saint Pierre et Saint Paul de Piedicroce a donc bien eu lieu, avec le père Christophe Bochecchiampe et la participation de chanteurs locaux. A l'extérieur, le petit marché d'un « luni piacè », qui ne manquait pas d'attraits, faisait le bonheur des visiteurs, entre habitués, curieux et surtout gourmands car les « migliacci » de Piedicroce n'ont en rien usurpé leur réputation. Les quelques minutes d'attente valent le coup ! Une journée également dévouée aux enfants qui ont eu le plaisir de participer à la kermesse organisée par l'associé Parlemu Corsu, dont les bénéfices seront reversés à la caisse des écoles. Micheli Leccia coordonnait ce moment hautement traditionnel, dans le langage



Le petit marché organisé à l'initiative du conseil municipal et du maire, Simone Donsimoni-Calendini



Focus

Festival "Enfants et ados" et "mini-olympiades"

Ces 24, 25 et 26 avril, à Porticcio, se tient le Festival "Enfants et ados". A cette occasion, le Conseil Général de Corse du Sud organise à nouveau, sur les deux premières journées, en collaboration avec l'équipe du festival, un challenge "mini-olympiades".

Des jeunes âgés de 9 à 15 ans venant de tout le département rivaliseront lors des épreuves de course en sac, de tir à la corde et autres courses chronométrées, afin de passer un moment sportif, ludique et convivial. A ce titre, la collectivité départementale a sollicité la participation de différentes associations et écoles sur l'ensemble du territoire de Corse du Sud. Plus de 70 enfants feront le déplacement et 8 cantons seront représentés : le Celavo Mezzana, avec l'association *I Scontri da piagha a paese* de Sarrola Carcopino, Bastelica, avec l'association *I Sgaiuffi* d'Eccica Suarella,

Petreto Bicchisano, avec les élèves de CM2 des écoles de Sollacaro et de Petreto, Sartène, avec l'association *Jeunesse Olympique sartenaise*, le Cruzzini Cinarca, avec la classe de CM2 de l'école de Sari d'Orfino, Figari, avec l'association *I Pughjalesi*, Ajaccio VII, avec l'association du *Football Club d'Afa*, Ajaccio VI, avec l'association *U Vazzio*.

SYNDICAP
IMMOBILIER

Avec mon Syndic,
La Gestion de ma copro,
C'est CARRÉ !

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08

PROGRAMME DES DEUX APRÈS-MIDI

13h00 : accueil des jeunes sur le site et composition des équipes
14h00 / 14h30 : début du challenge
17h00 / 17h30 : fin du challenge
Le Président du Conseil Général, Jean-Jacques Panunzi, clôturera l'après-midi par la remise des prix et lots lors d'un goûter organisé en l'honneur des participants et de leurs accompagnants.

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 15 AVRIL

L'HARMONISATION DES NOTES DU BAC REMISE EN QUESTION ?

Les syndicats d'enseignants (SNALC, SNES et STC), les associations de parents d'élèves (APC et FCPE) et les représentants de l'Université de Corse, réunis à Corte, font savoir que si les poursuites engagées en novembre 2008 pour "fraude au baccalauréat" à l'encontre des deux enseignants François Derderian et Emilie Giudicelli ne sont pas rapidement levées, ils refusent eux-même de prendre le risque d'harmoniser les notes du baccalauréat 2009. Inquiet, le Recteur Michel Barat, qui souligne que seul doit primer l'intérêt des élèves, se dit prêt à donner l'ordre écrit qu'attendent les enseignants pour accepter cette harmonisation.

Paul Giacobbi bientôt ministre ?



Le Président du Conseil Général de Haute-Corse dément la rumeur selon laquelle il intégrerait bientôt le gouvernement à l'occasion d'un remaniement ministériel, tout en précisant qu'il ne faut jamais dire "jamais". L'occasion pour lui de confirmer le rôle qu'il entend jouer aux prochaines territoriales afin de constituer une alternative crédible.

Mise au point d'Ange Santini

Répondant au Collectif contre l'incinérateur, qui s'inquiète de la mention d'une Unité de Valorisation Énergétique dans le PADDUC, le Président de l'Exécutif affirme ne pas souhaiter d'incinérateur de déchets pour la Corse et précise que le PIEDMA doit être révisé en tenant compte de cela.

Attentat contre la mairie d'Oletta

L'action n'est ni signée ni revendiquée mais une inscription stigmatisant le PADDUC est taguée sur la bâtiment, légèrement endommagé par la charge explosive.

JEUDI 16 AVRIL

Grève à la CCM

Au troisième jour d'un conflit sans grande perturbation de trafic, des négociations s'engagent qui vont durer 12h pour finalement achopper sur la principale revendication des salariés concernant une disposition jugée "discriminatoire à l'encontre de ceux qui tombent malades", disposition qui octroie 1% d'augmentation salariale à l'ensemble des salariés et 1,8% à condition que ceux-ci ne cumulent pas 45 jours d'absence dans l'année.

CG de Corse du Sud : vols de tickets restaurants

Des carnets sont dérobés dans les locaux du Département ainsi qu'auprès d'un agent porteur, sur le cours Napoléon. Préjudice évalué : dans les 30 000 euros.

Isabelle Ciaravola nommée étoile

La danseuse ajaccienne de 37 ans connaît la consécration à l'Opéra Garnier de Paris, au tomber de rideau du ballet en trois actes d'Alexandre Pouchkine, "Onéguine", chorégraphié par John Cranko et où elle incarne Tatiana.

Fermeture du Centre d'accueil de nuit à Ajaccio

Soutenus par le Secours Populaire et la Fraternité du Spartage, les SDF, réclamant une structure d'accueil à l'année, investissent les locaux désaffectés de l'ancien collège du Finosello pour s'y installer. De son côté, la municipalité confirme qu'elle est bel et bien porteuse d'un projet en mesure de satisfaire ceux-ci mais qu'il lui reste à régler la question du foncier.

Décret anti-cagoule

Il est transmis au premier ministre par Michèle Allio-Marie et prévoit une amende de 1500 euros pouvant atteindre les 3000 euros en cas de récidive dans les douze mois.

Blocage du Collège du Fiumorbu

Rejetant la répartition de la Dotation Horaire Globale, enseignants et parents d'élèves dénoncent le manque d'effectif et revendiquent des postes supplémentaires.

Info ++

NOUVELLE PLATE-FORME DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Le 14 avril, une nouvelle plate-forme de financement des entreprises à laquelle prennent part la Région, à hauteur de 7M€, l'Etat (1M€) et l'Europe (1,4M€) est présentée à Bastia, faisant l'objet d'une signature de protocole entre la Préfecture de Corse, la CTC et la Caisse des Dépôts, en présence des parties prenantes du dispositif (Oseo, Femu Qui, Corse Initiative Réseau, Corse Active, ADIE et Créa-Sol). Son objectif : accompagner les entreprises en les faisant sortir d'une logique de subvention via des partenariats une gamme diversifiée d'outils financiers (avances remboursables, accompagnement en fonds propres, prêts à taux 0 ...); simplifier le parcours des porteurs de projets et des chefs d'entreprise qui disposent désormais d'une seule porte d'entrée, l'ADEC.



DIMANCHE 19 AVRIL

Cantonale partielle d'Ajaccio 6

Près de 10000 électeurs sont attendus dans le plus grand canton de **Corse** où l'élection de mars 2008 a été invalidée par le **Conseil d'Etat**, remettant ce jour en lice quatre candidats. La faible participation (35,6%) engagera cette nouvelle élection dans un second tour, malgré les suffrages obtenus par **Jean Casili**, arrivé en tête avec 53% des voix (contre 31% pour **Ange Pantaloni**, l'adjoint aux Sports de **Simon Renucci**, 8% pour **Véronique Sciaretti** et 7% pour **François Filoni**). Le mardi suivant, le député-maire **Simon Renucci** en appellera à l'apaisement, des tensions s'étant fait jour en vue du second tour.

LUNDI 20 AVRIL

Que nous coûte la Corse ?

Le **Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES)** annonce qu'il va lancer une étude sur les prix pratiqués en **Corse** afin de rendre une analyse comparative et complète d'ici le mois de juillet. Prix à la consommation, coûts du logement et des transports seront au cœur de cette étude.

MARDI 21 AVRIL

Infirmiers corses à part

Les quelques 700 infirmiers libéraux de **Corse** ne verront pas leur liberté d'installation restreinte par la réforme qui s'applique ailleurs, le Gouvernement ayant considéré que l'île ne possédait aucune région sous-dotée ou sur-dotée.

Réaction à la réforme de la naturalisation

La section corse de la **Ligue des droits de l'homme** fait connaître ses inquiétudes quant à la transmission partielle des procédures, désormais, aux préfectures, craignant l'arbitraire et la politisation des décisions en faveur d'une discrimination selon les origines.

Au chapitre énergie

Aria Linda et **A Sentinella** réaffirment leur opposition à l'implantation d'une centrale au fioul dans le bassin de vie d'**Ajaccio**.

Interpellations

5 personnes sont interpellées à **Ajaccio** dans le cadre du démantèlement d'une possible cellule du **FLNC Union des Combattants**.

VENDREDI 17 AVRIL

Double homicide sur la route de Lucciana

De retour de l'aéroport de **Bastia Poretta**, **Alexandre Rogliano**, 30 ans, connu des services de police (il avait notamment été mis en examen et condamné pour "assassinat et association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" dans le cadre de l'affaire **Jean-Pierre Martelli**, co-gérant du bar **La Piscine** à **Ile-Rousse**, abattu le 13 décembre 2001), et son père **André**, sont assassinés à bord de leur véhicule. Commis en milieu d'après-midi, ce double meurtre ressemble, par son mode opératoire, à celui perpétré une semaine plus tôt à **Sarrola Carcopino**. L'hypothèse d'un règlement de comptes entre bandes du milieu se dessine.



Les Brasseur à Bastia

Sur la scène du **Théâtre de Bastia**, **Claude** et **Alexandre Brasseur** jouent ensemble "**Mon père avait raison**", de **Sacha Guitry**.

Avenir du CREPS

Une délégation du personnel est reçue au **Secrétariat des Sports**, à **Paris**, tandis qu'une autre s'entretient avec le **Président de l'Exécutif, Ange Santini**. La **CTC** dit étudier le dossier de près et demande un délai supplémentaire au **Ministère**.

Grève à la CCM

Les négociations reprennent pour aboutir finalement à un accord dans la nuit pour assouplir le système qui tendait à supprimer l'augmentation salariale en cas d'absence prolongée, 7 autres revendications restant en suspens.

SAMEDI 18 AVRIL

Sauver le Rizzanese

Un week-end de rencontres et d'échanges avec ateliers d'art, randonnées, débats et performances sportives, en présence notamment du **Président de WWF France, Claude Dumont**, et du président de l'association **SOS Loire Vivante, Roberto Epple**, s'ouvre, à l'initiative du **Collectif Salvemu Rizzanese** qui lutte contre la construction en cours d'un grand barrage hydraulique sur le fleuve.



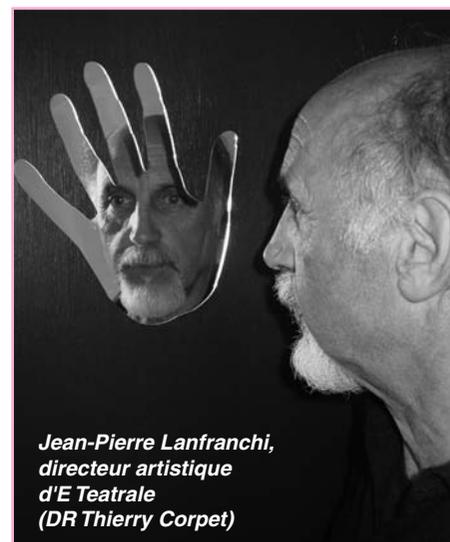


Pleins feux sur le

Du 28 avril au 7 mai, le festival « E Teatrale » va mettre en exergue toute la vitalité du théâtre de notre île. Une programmation qui réunit une vingtaine de spectacles avec douze compagnies professionnelles à l'affiche de la programmation officielle (la première semaine) et huit autres compagnies présentes pour la sélection « Scènes ouvertes » (la seconde semaine). Une belle vitrine pour la production théâtrale insulaire !

en deux temps semble pouvoir permettre aux différents publics de se mélanger davantage». Pour **Jean-Pierre Lanfranchi**, le plus important est de montrer tout ce qui se fait dans l'île : «les propositions des compagnies sélectionnées pour E

Teatrale sont éclectiques. On trouve des spectacles pour tous les goûts et tous les âges, du théâtre de recherche et du théâtre populaire, du théâtre d'auteur ou visuel». Le répertoire choisi pour cette sixième édition ne faillit pas à la règle et les grands auteurs classiques se mêlent aux auteurs contemporains : **Molière, Racine et Pirandello** côtoient ainsi **Copi, Hanokh Levin, Michel Azama, Yasmina Reza**, et même des auteurs insulaires tels que **Christian Maïni, Nino Villanova** !



Jean-Pierre Lanfranchi, directeur artistique d'E Teatrale (DR Thierry Corpet)

Si les festivals organisés dans l'île sont nombreux et éclectiques, les manifestations réservées spécifiquement au théâtre ne représentent qu'une part congrue de ceux-ci. Le festival «E Teatrale» de Bastia est, avec les **Rencontres du Giussani**, un événement majeur dans la vie artistique de l'île. Son but : mettre en lumière tout le dynamisme du théâtre «made in Corsica».

Deux festivals en Un !

En quelques années, les compagnies ont fleuri et occupent une place de plus en plus importante, comme le confirme **Jean-Pierre Lanfranchi**, directeur artistique du festival : «Nous tenons à démontrer, année après année, que la production théâtrale de Corse peut compter parmi un ensemble plus large. Les compagnies présentes sont les mêmes avec, à chaque fois une nouvelle création. Nous constatons que le travail sur la durée porte ses fruits. D'où l'importance de la régularité des moyens accordés aux artistes et la constance des soutiens sans lesquels on ne peut pas créer ». Et pour mettre en exergue toute le dynamisme de la création insulaire, les organisateurs ont décidé de scinder le festival en deux: une première semaine pour apprécier le travail des compagnies sélectionnées dans la programmation officielle ; une deuxième semaine dédiée aux «Scènes Ouvertes» pour découvrir d'autres compagnies insulaires : «La programmation officielle offre ce qu'elle a de meilleur et les «Scènes ouvertes» permettent à d'autres compagnies de qualité de présenter leur travail. Cette programmation

Un festival qui s'exporte dans toute la ville

Une diversité qui valorise avant tout la qualité et qui se retrouve également dans le choix des lieux de représentation qui vont être disséminés dans tout Bastia ⁽¹⁾ : «Les publics sont attachés à certains lieux et ils n'en fréquentent pas d'autres. Il est intéressant d'aller là où les gens sont. Nous avons le désir d'apprivoiser ce public pour lui donner envie de se laisser surprendre par des compagnies qu'il ne connaît pas. Notre présence dans les quartiers populaires nous semble primordiale. Ce public se laisse difficilement approcher et nous travaillons depuis le début à nous faire accepter afin que le rendez-vous que nous lui proposons devienne une vraie rencontre. Le théâtre se doit d'être présent partout». Cette année, près d'un tiers de la programmation ⁽²⁾ concerne la jeunesse et **Jean-Pierre Lanfranchi** s'en réjouit : «Ce sont les compagnies qui décident de leurs créations, nous ne faisons qu'entériner leur choix. Celles-ci ne se sont pas forcément spécialisées dans le spectacle jeune public et, d'une année sur

l'autre, elles nous proposent des contenus très différents. Nous nous attachons à la qualité et à la continuité de leur travail. Néanmoins, que ce soit par le conte, l'art de la marionnette ou des formes plus classiques, nous témoignons de l'importance à accorder au jeune public et nous nous félicitons du travail réalisé sur le terrain». Un travail qui sera récompensé par les applaudissements d'un public que l'on espère nombreux, lorsque résonneront les trois coups au soir du 28 avril...

INNOVATION 2009 Des rencontres professionnelles

C'est la nouveauté de cette édition. Devant les difficultés rencontrées par les artistes, la troupe d'E Teatrale a voulu initier une nouvelle démarche : «Nous souhaitons réfléchir sur les enjeux liés aux politiques culturelles, et plus particulièrement à la décentralisation. Ces rencontres regrouperont des décideurs d'ici et d'ailleurs (des responsables d'institutions, des programmeurs), des artistes à l'affiche d'E Teatrale, des personnalités reconnues, des médiateurs. D'hier à aujourd'hui, quelles sont les évolutions ? Ou les régressions ? Nous ferons des bilans, pointerons des dysfonctionnements. Demain, quels défis nous attendent ? Nous

e théâtre insulaire

tenterons de dégager des perspectives, de trouver ensemble des solutions. Car notre but est d'avancer. Encore et encore. De créer, de favoriser les échanges entre tous les passionnés de culture, de rencontrer un public plus large d'année en année, de former des jeunes avides de découvertes et de plaisirs partagés».

(1) Les représentations auront lieu au théâtre municipal, au théâtre San Angelo et à la salle polyvalente de Lupinu.

(2) « Pilliwiguy au pays du chocolat » de la compagnie Les Des Masques (Coti-Chiavari) ; « Les contes du sentier parfumé » de la Compagnie de l'Âne vert (Corte) ; « Un p'tit bout de vie » de Nord Sud et Compagnie (Bastia).

LES MOMENTS FORTS DE CETTE 6^{ÈME} ÉDITION

MERCREDI 29 AVRIL : la pièce «*Ultima Visita*» de la Cie *Unità teatrale* est une libre adaptation en langue corse du dernier roman de Copi : une formidable bouffée de vie pour mieux rire de la maladie et de la mort.

JEUDI 30 AVRIL : la comédie «*Popper*» de la Cie *ARIA (Olmi Cappella)*. Une farce métaphysique populaire en 2 actes, 33 scènes et 9 chansons.

SAMEDI 2 MAI : la Cie *Theatr'actif* présente «*Itinéraires de femmes*», un spectacle drôle et incisif révélant quelques uns des atouts utiles à l'évolution de l'espèce humaine.

LUNDI 4 MAI : «*J'aime beaucoup ce que vous faites*» de Carole GREEP. Une comédie hilarante sur les méfaits du portable autour de quatre personnages qui se crachent leurs quatre vérités au visage, quand ils ne s'adonnent pas à l'hypocrisie ou la perversité. **MARDI 5 MAI** : la Cie «*I stronch'eghjetta*» (Morta) interprétera la première pièce d'Eric-Emmanuel Schmitt «*La nuit de Valognes*» qui revisite le mythe de Don Juan.



"Popper"
(DR Eric CUCCHI)

VÉHICULES UTILITAIRES RENAULT UN MILLION D'UTILISATEURS ÇA DONNE CONFIANCE⁽¹⁾



Renault Trafic
Générique 2.0 dCi 90

13 700 €⁽²⁾
HT

SOUS CONDITION DE REPRISE

-1000 €⁽³⁾ si votre
véhicule a + de 10 ans

www.entreprises.renault.fr

RENAULT N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES : EN 2008, 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT⁽⁴⁾

(1) Parc roulant Renault VU : source AAA. (2) Prix conseillé pour un Trafic Générique L1H1 1 000 kg 2.0 dCi 90 à 13 700 € HT incluant la remise Renault de 4 500 € HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2177 au 05/01/2009 de 19 200 € HT. Offre non cumulable, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole), valable jusqu'au 30/04/2009 dans le réseau Renault participant. (3) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/08, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (4) 33,4% de part de marché des ventes aux artisans, commerçants et sociétés du 01/01 au 31/12/2008. Source AAA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S
Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00
Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10
www.doria-auto.fr



COUPE DE CORSE DE PHILOSOPHIE

Rencontre avec **GABRIEL NAVARRO,** prix du meilleur orateur

Dimanche 19 avril, le théâtre municipal de Furiani a abrité la première Coupe de Corse de Philo, sous l'impulsion de l'association Alma di Luce et de son dynamique président Christophe Di Caro (lire notre précédente édition). Ainsi deux équipes composées de jeunes lycéens philosophes, représentant la Haute-Corse et la Corse-du-Sud, se sont-

elles rencontrées autour de la thématique « En quoi peut-on encore avoir confiance aujourd'hui ? ». Et pour les départager, rien de mieux qu'un jury de spécialistes présidé par Jean-François Pietri, professeur de philosophie, et le public, venu nombreux à cette occasion. Dans une ambiance aussi féconde que conviviale, brillamment mise en scène, les candidats ont échangé leurs idées avec verve et passion, afin de répondre à la question posée. Parmi les prix en jeu, celui notamment du meilleur orateur qui est revenu au Bastiais Gabriel Navarro, élève de Terminale Scientifique au Lycée Giocante de Casabianca. Une interview (à chaud) était donc de circonstance, qui plus est la veille de son dix-huitième anniversaire.

Gabriel, comment as-tu vécu ta participation à la première Coupe de Corse de Philo ?

Avant le débat, je ne cache pas avoir ressenti de l'appréhension, du trac, voire même un peu de stress. Normal : Il s'agissait d'une grande première pour moi. En effet, je ne m'étais jamais prêté à un tel exercice. L'idée de prendre la parole devant une assistance nombreuse m'intimidait vraiment. D'autant qu'une mise en scène était prévue. Mais, au fil des échanges avec mes coéquipiers, les six autres candidats, le jury, et face à la réceptivité du public, je me suis laissé prendre au jeu. Je pense que toutes les conditions étaient réunies pour que chacun soit rapidement à l'aise. Ainsi avons-nous pu partager nos idées sur la thématique retenue avant d'en arriver à une conclusion commune, dans la bonne humeur et la confiance. Sans trop de bafouillages, je pense. Cela a été une expérience enrichissante à plus d'un titre, que je réitérerais volontiers.

À partir de quelles idées les échanges ont-ils pris forme ?

Le débat s'est donc articulé autour de la thématique « En quoi peut-on encore avoir confiance aujourd'hui ? ». Et nous avons principalement évoqué les problèmes que chacun peut rencontrer de nos jours quant à la confiance, notamment d'un point de vue sociologique et politique. Il a été également question de la confiance en soi, de la valorisation du « moi »... Pour aboutir à une

conclusion retenant la mise en valeur des idéologies, le bon sens ou encore la nécessité de l'œuvre dans le bien commun...

Que retiens-tu de l'issue de la compétition ?

Je pense que chacune des équipes a construit le débat avec beaucoup d'enthousiasme. Au final, le prix du jury a été décerné à l'équipe de Corse-du-Sud car elle a mis en exergue les meilleurs arguments pour faire avancer les échanges. Tandis que mon équipe a remporté le prix du public, grâce notamment à de bonnes réflexions...

Pas trop de regrets de ne pas avoir remporté le prix du jury avec ton équipe ?

Non, aucun regret. Parce que la compétition entre les deux équipes n'était pas comparable à celle d'un match de football, par exemple. En philosophie, l'objectif consiste à avancer ensemble, coéquipiers et adversaires, avant de définir une conclusion relativement générale qui nous convienne à chacun. Je suis heureux, en somme, d'avoir pu partager mes idées avec tous les participants, le jury et le public.

Personnellement, tu as obtenu le prix du meilleur orateur de la part du jury. Quelles sont tes impressions suite à cette récompense ?

Je suis agréablement surpris et flatté. Cela me fait plaisir que l'on reconnaisse ma qualité d'orateur, cela me motive davantage pour l'avenir. Il est important de savoir s'exprimer

correctement en public, même si ce n'est pas évident. Car, à la base, je suis quelqu'un de plutôt timide...

Quel est ton philosophe préféré ?

Je vais peut-être paraître un peu hérétique, mais je n'ai étudié jusqu'à présent absolument aucun philosophe et je ne me base sur aucun texte. Je construis ma façon de penser en fonction de mon expérience et de mes appréciations personnelles. Je n'ai pas de maître spirituel. Je suis pour ainsi dire le seul constructeur de ma philosophie...

Et qu'est-ce que tu envisages à la rentrée prochaine, après ton baccalauréat ?

J'envisage un remaniement de mon parcours scolaire, à travers une orientation vers un BTS de Gestion Forestière, si possible au Lycée Agricole de Sartène qui a une très bonne réputation.

RINGRAZIAMENTI

L'association Alma di Luce, organisatrice de la Coupe de Corse de Philosophie, tient à remercier Radio Corsa Frequenza Mora, les éditions Anima Corsa, Hyper U Furiani, la Mairie de Furiani ainsi que la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Furiani pour leur solide partenariat, tout au long de cette première édition qui en appellera certainement d'autres.

23

RESTAURANT MARINELLA

Société à Responsabilité Limitée
A capital variable
Au capital de 7.500 euros
Siège social : Lieu-dit Marine de Giottani
20228 Barrettali
RCS Bastia 489 215 699

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13/03/2009, enregistrée à Bastia le 06/04/2009, B° 2009/411, case n° 3, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2009 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Spampiani Marcel Laurent, demeurant Village de Barrettali, 20228 Barrettali, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Village de Barrettali, 20228 Barrettali, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis

28

AU COEUR DES VIGNES

Société Civile
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Domaine Mosconi
Tizzano - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Tizzano du 15 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AU COEUR DES VIGNES

Forme : Société civile

Siège social : Domaine Mosconi, Tizzano - 20100 Sartène.

Objet : L'acquisition d'un ensemble immobilier sis à Tizzano (Corse-du-Sud), l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère de la société.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Albert, Paul, Joseph, MOSCONI, demeurant Domaine Mosconi, Tizzano - 20100 Sartène.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans toutes les cas. Agrément obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La gérance

02

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Dipômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08 avril 2009 à Bastia, enregistré à SIE, pôle enregistrement de Bastia, le 16/04/2009, case n°8, bordereau 2009/460.

Monsieur Don André Nicolai, demeurant, 20270 Tox.

A donné en location gérance : Monsieur Thierry Pierre Castellucci, demeurant, Lieu-dit Leccie, Route de San Nicolao, 20230 San Nicolao.

Un fonds de commerce de restaurant, sis et exploité Corsicana, 20230 Linguizzetta, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le n° 305991390 RCS Bastia.

Pour une durée de 4 années à compter du 01/05/2009.

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, Monsieur Thierry Pierre Castellucci, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant, et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

04

SARL PINNA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Santa Giulia RN 196
20110 Propriano
RCS Ajaccio : 415 359 041

Par assemblée en date du 2 décembre 2008, les associés de la Société SARL PINNA, ont décidé d'étendre l'objet de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts qui sera désormais ainsi libellé :

Article 2 - Objet :

La société a pour objet en France et à l'étranger, l'achat et la vente de produits de jardinerie et accessoires ; achat et vente de produits d'alimentation humaine et animale, en particulier les produits pâtisseries, et aliments pour le bétail sous toutes ses formes et accessoires ; achat et vente d'articles de décoration de la maison, dépôt vente.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Pour avis

05

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : PORT DES NACRES
Forme : SCCV Société Civile de Construction Vente
Capital : 1000 euros

Siège : Razetta de Belgodère, Cardo, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet :

* L'acquisition d'un terrain sis sur la commune de SARI-SOLENZARA ;

* La construction d'un ensemble immobilier sur ledit terrain ;

* La vente en totalité ou par fractions des immeubles construits, biens et droits immobiliers, avant ou après leur achèvement ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérance : M. Marc Belmudes, 2020, Route de Cardo, Domaine Trincera, 20200 Bastia

Immatriculation : Au Registre du Tribunal de Commerce de Bastia

Acte sous seing privé le 30 mars 2009

06

DGD MARKET

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 100 euros
Siège : Chez M. et Mme Hartmann
Belli Piobi - 20270 Aléria
479 110 587 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 23 mars 2009 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Denis Hartmann, demeurant Belli Piobi, 20270 Aléria, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Belli Piobi, 20270 Aléria. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

08

UNIQUE INSERTION

Le contrat de location gérance du 18 octobre 2005 liant Mademoiselle Arcadi Jérôme demeurant, à Ajaccio, 1 rue Etienne conti et Monsieur Santini Nicolas, demeurant, à Ajaccio, 8, rue Fesch, pour l'exploitation du fonds de commerce de "débits de boissons, à l'enseigne "IDEAL BAR", sis à Ajaccio, 1, bis, Boulevard Roi Jérôme, a pris fin le 1er novembre 2008 par arrivée du terme.

Pour avis et mention,

03

DEFI MODE SAS

SAS au capital de 42.037.000 euros
Siège : Rue Julien Fayolle
43100 Brioude
440 916 351 RCS Brioude

SARL "SONOTEX"

SAS au capital de 45.734,71 euros
Siège : Rond-Point de Furiani
20600 Furiani
402 339 642 RCS Bastia

Le procès-verbal de l'associé unique de la société DEFI MODE SAS en date du 06/04/2009 a approuvé le projet de traité de fusion signé le 22/02/2009, avec la Société SONOTEX.

La Société DEFI MODE SAS, étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société absorbée depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Brioude et de Bastia, la fusion n'a pas entraîné une augmentation de capital de la société SONOTEX, absorbée, a été dissoute, sans liquidation, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

Deux exemplaires dudit procès-verbal seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brioude et de Bastia.

13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : LOCAT'PHARE COSTA VERDE SARL

Siège : RN 198, Lieu-dit Alistro, ensemble commercial Weldom, 20230 san Giuliano.

Objet : La société a pour objet la location avec chauffeur, l'entretien et la réparation de matériel de btp et matériel agricole.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS.

Capital : 1500 euros

Gérance : M. Saily Thomas Michel Marie demeurant "U Castagnu", 20215 Venzolasca.

Immatriculation : au RCS de Bastia.

14

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :

Forme : SARL

Dénomination : TECHNI SOUDAGE

Capital : 45.000 euros

Siège : Route de Marchiliani, Lieu-dit U Casone, 20270 Aghione

Objet : L'installation de réseaux de tuyauterie domaine vinicole, traitement des eaux et réseaux travaux publics

Durée : 50 années

Gérance : Monsieur Arrighi Antoine François, route de Marchiliani, Lieu-dit U Casone, 20270 Aghione

Immatriculation : Au RCS de Bastia

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée - Opérateur de réseau
CCI2B / DC / 2009-026
(Montant inférieur à 5.150.000 euros HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux d'aménagement du BATIMENT DU PARIF DE L'AEROPORT DE CALVI SAINTE-CATHERINE.

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marchés de travaux

Caractéristiques principales du marché indiquées au cahier des charges :

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144.III.a), 145, 146, 150.IV.1° du nouveau code des marchés publics.

L'avis concerne un marché public.

Mode de dévolution : Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau code des marchés publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe sept lots :

Lot 1 : Gros oeuvre - Carrelage - Revêtement extérieur

Lot 2 : Charpente métallique

Lot 3 : Etanchéité

Lot 4 : Menuiserie

Lot 5 : Cloisons - Doublage - Faux plafonds - Blocs portes - Peinture

Lot 6 : Plomberie - Climatisation

Lot 7 : Electricité

Lot 8 : Automatismes

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 25 mai 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Les candidatures qui se satisfont pas à ces niveaux de capacités seront éliminées.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de réalisation des travaux (20 %)

- Mémoire technique : caractéristiques des matériaux et matériels, planning (30 %)

- Prix des travaux (50 %)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-026

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia Poretta

Tél. 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.54.56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 Avril 2009.

21

Maître SEFFAR Jean-Pierre

AVOCAT

Résidence Paoli - 22 Rue César Campinchi - 20200 BASTIA

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

SUR LA COMMUNE DE BASTIA : Dans un ensemble immobilier dénommé « Le CASTAGNO », sis aux numéros 1,3 et 5 Rue du Belvédère, cadastré Section AP n° 18 à 35

- **PREMIER LOT :**

LOT N° 78 consistant en un appartement d'une superficie totale de 31,36 m² (Loi carrez 31,16 m²)

LOT N° 76 un débarras d'une superficie totale de 5,40m²

- **DEUXIEME LOT :**

LOT 79 consistant en un appartement d'une superficie totale de 35,02 m² (Loi carrez 34,82 m²)

LOT 77 un débarras d'une superficie totale de 11,29 m² (Loi carrez 5,54 m²)

OCCUPATION : Biens occupés par des locataires

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia (Haute-Corse)

Le JEUDI 04 JUIN 2009 A 11 HEURES

Mises à prix :

PREMIER LOT : TRENTE HUIT MILLE EUROS (38.000 €)

DEUXIEME LOT : TRENTE HUIT MILLE EUROS (38.000 €)

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de BASTIA sous le n° 08/00024

20

Maître SEFFAR Jean-Pierre

AVOCAT

Résidence Paoli - 22 Rue César Campinchi - 20200 BASTIA

VENTE AUX ENCHÈRES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :

SUR LA COMMUNE DE BASTIA : Dans un ensemble immobilier dépendant d'un immeuble sis sur ladite commune au numéro 39 de la rue César Campinchi, cadastré sous le n° 162 de la Section AB Les lots savoir :

- **PREMIER LOT :**

LOT N° 45 : consistant en un appartement de type 1 à l'entresol d'une superficie totale de 25,05 m² (loi carrez 24,85m²)

- **DEUXIEME LOT :**

LOT N° 46 : un appartement de type 1, à l'entresol d'une superficie totale de 49,21 m² (loi carrez 35,41 m²)

LOT N° 05 : consistant en une cave au sous sol, d'une superficie de 12 m²

OCCUPATION : Biens occupés par des locataires

À l'audience du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia (Haute-Corse).

Le JEUDI 04 JUIN 2009 A 11 HEURES

Mises à prix :

PREMIER LOT : TRENTE HUIT MILLE EUROS (38.000 €)

DEUXIEME LOT : QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000 €)

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de BASTIA sous le n° 08/00025

09

MAIRIE DE PIANELLO

AVIS D'ATTRIBUTION

- 1. Identification de la collectivité qui passe le marché :**
Commune de PIANELLO - 20272 Pianello - Tél : 04 95 39.61.33
- 2. Objet du marché :** Réfection du chemin d'accès au Hameau de Pianellucciu
- 3. Type de procédure :** Procédure adaptée (art.28 du CMP)
- 4. Nom du titulaire :** Monsieur Dominique Mattei, BTP, 20234 Valle d'Alesani
- 5. Montant des travaux :** 137.206.72 euros HT et de 148.183.25 euros TTC
- 6. Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 14 avril 2009

11

COMMUNE DE BASTIA

AVIS AU PUBLIC

**ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MISE
EN PLACE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

2ème insertion.
Par arrêté Municipal du 11 mars 2009,
Le Maire de Bastia, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).
A cet effet,
Une Commission d'enquête constituée de Messieurs Yves Poggi, Hameau Monticelli, 20232 Poggio d'Oletta, Gilbert Chiarelli, Résidence Orizante et Mare, 20217 Saint-Florent et René Andolfo, Villa Ste Catherine, Quartier Recipello, 20200 Bastia, a été désignée par Mme la Présidente du Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera à la Mairie de BASTIA - Rond-Point Guidicelli, 5ème étage et Mairie Annexe de LUPINO, du Mardi 21 avril 2009 au Vendredi 29 mai 2009, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les Commissaires Enquêteurs assureront les permanences suivantes :
Mardi 21 avril - Mairie de BASTIA de 9h à 12h : Messieurs POGGI et ANDOLFO
Mardi 21 avril - Mairie Annexe de LUPINO de 9h à 12h : Monsieur CHIARELLI
Mardi 28 avril - Mairie de BASTIA de 9h à 12h : Monsieur POGGI
Mercredi 29 avril Mairie Annexe de LUPINO de 14h à 17h : Monsieur CHIARELLI
Mardi 5 mai de 9h à 12h - Mairie de BASTIA - Monsieur POGGI
Mercredi 6 mai de 14h à 17h - Mairie Annexe de LUPINO - Monsieur ANDOLFO
Mercredi 13 mai de 14h à 17h - Mairie de BASTIA - Monsieur ANDOLFO
Mercredi 20 mai de 14h à 17h - Mairie Annexe de LUPINO - Monsieur CHIARELLI
Mercredi 27 mai de 14h à 17h - Mairie Annexe de LUPINO - Messieurs CHIARELLI et ANDOLFO
Vendredi 29 mai de 14h à 17h - Mairie de BASTIA - Monsieur POGGI
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en Mairie principale et en Mairie Annexe.
Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur.

10

COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

AVIS AU PUBLIC

L'enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale se déroulera du jeudi 14 mai 2009 au vendredi 12 juin 2009, pendant 30 jours consécutifs à l'exception des samedi dimanche et jours fériés.
Le Commissaire enquêteur siègera :
* le jeudi 14 mai 2009 de 8 heures à 12 heures
* le mardi 19 mai 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
* le vendredi 29 mai 2009 de 8 heures à 12 heures
* le vendredi 05 juin 2009 de 8 heures à 12 heures
* le vendredi 12 juin 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Le Maire de COTI-CHIAVARI.

32

DIRECT SOLAIRE ENERGIE

RECTIFICATIF

A L'ANNONCE LEGALE
DU 3 AVRIL 2009 - N° 6260

Il faut lire :
Gérance : Mr MADELAINE Patrice ,198 route Nationale 20221 SANTA MARA POGGIO.
Au lieu : de GROUPE MONTE CINTO SARL.
Le reste est inchangé

Pour avis
Le Gérant

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

01

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia
Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia, du 08 avril 2009, enregistré à SIE, pôle enregistrement de Bastia, le 16/04/2009, case n°7, bordereau 2009/460.
Monsieur Olivier Antoine Meschini, demeurant Tabac U Cinnu, Centre Commercial de la Rocade, 20600 Furiani.
A cédé : A la société LOUIS, Société en Nom Collectif au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est Centre Commercial de la Rocade, RN 193, 20600 Furiani, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le numéro 509950218 RCS Bastia, représentée par son gérant Monsieur Christophe Bianconi, un fonds de commerce de journaux, bimbeloterie, souvenirs auxquels est annexé la gérance d'un débit de tabacs, sis et exploité Centre Commercial la Rocade, 20600 Furiani, moyennant le prix de 400.000,00 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur réalisée le 02/02/2009.
L'acquéreur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au Cabinet de Maître de Moro Giafferi, Mandataire Judiciaire, Immeuble U Boscu d'Oru, Bât. B, 20200 Pietranera.

Pour avis,

30

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

La société L'AMICIZIA au capital de 32.400 euros dont le siège social est : c/ M. MALPELLI José Paul, Résidence Plein Soleil, Bât. B, 20600 Bastia, immatriculée au registre du commerce de Bastia sous le numéro RCS Bastia 480 198 571, n° gestion : 2004 B 325.
Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 avril 2009, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1er mai 2009 et de modifier corrélativement les statuts.
Ancienne mention :
Article 4 - Siège social :
Le siège social est fixé : c/ M. MALPELLI José Paul, Résidence Plein Soleil, Bât. B, 20600 Bastia.
Nouvelle mention :
Article 4 - Siège social :
Le siège social est fixé : Restaurant U LAMPIONE, Port de Macinaggio, 20248 Macinaggio.
Le reste de l'article reste inchangé.

Pour avis,
la gérance

31

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 15 avril 2009, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : FRAM
Siège social : Résidence le Veranu, Bât.C, Chemin du Fort Lacroix, 20200 Bastia.
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Durée : 99 années
Capital : 100 euros
Apports en numéraire : 100 euros
Gérance : Mme Giovannetti Anne-Marie, Agathe, Julie, demeurant Rés. Le Veranu, Bât. C, Chemin du Fort Lacroix, 20200 Bastia.
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation : au RCS de Bastia

Pour avis

18

SARL DE GENTILI ET FILS
Capital : 7622,45 euros
Siège social : 37 rue César Campinchi
20200 Bastia
RCS 89 B 202

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2009, les associés se sont réunis au siège social et ont décidé de rendre effective la cession de fonction de cogérante de Mme Lucette Marianne de GENTILI épouse PICARD.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

17

Maître
Claire DAUDIN-BRANDIZI
Avocat
38 Bd Paoli - 20200 Bastia

Le contrat de location gérance qui avait été consentie par la société ZENITH SARL, au capital de 7.500 euros dont le siège est à San Martino di Lota (20200), Lieu-Dit Licciola, 4 Allée des Bougainvilliers (452 205 941 RCS Bastia) à M. David PEDRERO, demeurant à Cervione (20221), Village, (410 717 326 RCS Bastia), et portant sur un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie, sis et exploité à cervione (20221), connu sous l'enseigne "CAFE DES PLATANES", a été révisé à compter du 31 mars 2009.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

INFOGREFFE
PAR INTERNET
www.infogrefe.fr
L'information légale sur les entreprises
(Kbis, bilans, états d'endettement...)
PAR MINITEL **3617 infogrefe**
0,92€ + 0,86€ TTC/mn
PAR TÉLÉPHONE **0 899 70 22 22**
1,349€ TTC/appeil + 0,337€ TTC/mn

38

Stéphanie LE BARS

Avocat
Buroparc - Bât.E
18 rue Jacques Reattu
13009 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 20 avril 2009, enregistré le 20 avril 2009 à CDI de Bastia sous le bordereau n° 2009/464, case n° 6, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ManagerInvestissement

Forme : Société civile

Capital : 1850,00 euros

Siège : Lieu-dit Alessandraccio, 20270 Aléria.

Objet : La prise d'intérêt ou de participation dans des sociétés, et plus particulièrement dans la société MED GESTION.

Durée : 99 ans

Apports : Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1850 euros.

M. Jean François PERGOLA, demeurant route du Lugo, 20231 Venaco a été désigné comme gérant statutairement pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : décision des associés prise à l'unanimité.

Pour avis et mention

45

D.M.A INFORMATIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital variable de 7.600,00 euros
Siège social : Casaperta
20251 Pancheraccia
RCS Bastia n° 499 104 016

Conformément à ses statuts et par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du samedi 20 mars 2009. Il est constaté la démission en tant que gérant de M. GUIGUE Pierre à compter du 31 décembre 2008, et qu'il est nommé à sa place, Mme UMPAD Leonora, Toling épouse SEGAL, non associé, qui accepte, en remplacement du gérant démissionnaire.
L'article 18 sera modifié en conséquence. Le dépôt légal est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

40

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à CERVIONE du 24/04/09 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL CORSE ESPACES VERT

Forme : SARL

Capital : 300Euros

Siège social : Chez Monsieur BALDASSARI Nicolas Route d'Anghione 20221 Cervione

Objet : Abattage, élagage, débroussaillage, taille des haies ou arbustes, traitements, création de jardin, binage, clôture, entretien et tonte des pelouses, désherbage complet ou sélectif, fumures et engrais, épandages, entretien des parties communes.

Durée : 90 Années.

Gérant : BALDASSARI Alban demeurant à Villa la Chataigneraie 20221 Cervione.

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de BASTIA

Pour avis

39

Aux termes d'une assemblée générale en date du 27 janvier 2009, les associés du GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE SAN GRIOLO, au capital de 38.112,25 euros, ayant son siège à Oletta (20232), immatriculé au RCS de Bastia et identifié sous le numéro siren 383.928.967.

Ont nommé gérant de ladite société M. André GROSTEFAN, demeurant à Perpignan (66000) 53 avenue Général de Gaulle, sans limitation de durée, en remplacement de Mme GROSTEFAN Marie Dolores, décédé.

Pour avis,
la gérance

29

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : M-MATERIAUX

Siège : Lieu-dit Angiolasca, 20215 Monte

Objet : Achats, ventes de tous matériaux de construction, la location de tous matériels de travaux publics et bâtiments.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Gérance : Mme Marie-Laure GRIMALDI épouse RONCAGLIA demeurant Villa Saralexia, Chemin de Mucchitana, Lieu-dit Montecabana à Ville-di-Pietrabugno (20200).

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour avis

44

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**JUGEMENT DE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Date: 06 avril 2009

Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

Tribunal de Grande Instance des Bastia :

Forme : Association loi 1901

Nom : (LE CODES) LE COMITE DEPARTEMENTALE D'EDUCATION POUR LA SANTE

Activité : Participer au développement de l'éducation sanitaire et sociales dans le cadre des programmes élaborés.

Adresse : 5 rue Miot, 20200 Bastia.

Location : Bastia

Code : 20200

Date de cessation des paiements : 14 janvier 2008.

Pour extrait,
F/F Le Greffier

46

UNIQUE INSERTION

Suivant acte sous seings privés en date à Porto-Vecchio du 14 avril 2009 la SARL SIMONI BARTHELEMY, dont le siège social est à Figari (Corse-du-Sud), SARL au capital de 30.489,80 euros, inscrite au RCS d'Ajaccio sous le numéro B 321 760 449 a donné en location gérance à M. Pascal MARRAS né le 02 avril 1961 à Calvi (Corse), domicilié 3 résidence le Magenta, 20169 Bonifacio, pour une période du 1er avril 2009 au 30 juin 2009, le fonds de commerce de "prêt à porter saisonnier" exploité à Bonifacio (Corse-du-Sud), 40 rue Saint Erasme.

Pour avis et mention

47

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sarrola Carcopino du 20/04/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : ADANI CONSTRUCTION

Siège social : Lieudit Silvani, Pratu Tondou, 20167 Sarrola Carcopino.

Objet : Travaux de maçonnerie générale et bâtiment.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce de sociétés.

Capital : 3.000 euros

Gérance : M. Christophe ADANI demeurant Pratu Tondou, 20167 Sarrola Carcopino.

M. Fabrice ADANI demeurant Lieu-dit Silvani, Pratu Tondou, 20167 Sarrola Carcopino.

M. Frédéric ADANI demeurant Lieu-dit Silvani, Pratu Tondou, 20167 Sarrola Carcopino.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La gérance

48

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 30/03/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SALGA

Siège social : Les 4 Portes, 20137 Porto-Vecchio

Objet : L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers.

La cession desdits biens devenus inutilitaires à la société.

L'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de l'objet.

La possession de biens de nature mobilières : collection d'objets, portefeuille boursier, titres de société dans le cadre d'une holding.

L'exploitation par des auteurs d'oeuvres artistiques, littéraires.

La sous location de tous biens mobiliers et immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce de sociétés.

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Gaëtan BERTOZZI, demeurant Domaine de Soliciana, San Nicolao 20230 Moriani Plage.

M. Alexandre, Julien MARCHI demeurant Lot n° 106, Résidence d'Olmuccio, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La gérance

53

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : JJM RESTAURATION

Siège social : Route de Palonbaggia, Aja Del Forno, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Création, acquisition, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de restauration de type traditionnel.

Durée : 99 années

Capital : 8 000 euros

Gérance : M. Jean IUDICA, demeurant Route du Port, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis

49

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 30/03/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : FENILIU

Siège social : Chapelle des Poires, Chemin de Quenza, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Directement ou indirectement la prise de participation dans toutes sociétés et la gestion de ces participations.

Animation des sociétés filiales et la fourniture de prestations de services à leur égard.

Gestion de son propre patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce de sociétés.

Capital : 100 euros

Gérance : M. Gaëtan BERTOZZI, demeurant Domaine de Soliciana, San Nicolao 20230 Moriani Plage.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La gérance

50

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 30/03/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : DIVIZIA

Siège social : Les 4 Portes, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Directement ou indirectement la prise de participation dans toutes sociétés et la gestion de ces participations.

Animation des sociétés filiales et la fourniture de prestations de services à leur égard.

Gestion de son propre patrimoine tant mobilier qu'immobilier.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce de sociétés.

Capital : 2.000 euros

Gérance : M. Gaëtan BERTOZZI, demeurant Domaine de Soliciana, San Nicolao 20230 Moriani Plage.

M. Alexandre, Julien MARCHI demeurant Lot n° 106, Résidence d'Olmuccio, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La gérance

52

Suivant acte sous seing privé en date à Mezzavia du 23 avril 2009, M. Gilles ROMANI demeurant Villa Pozzo di Borgo, Chemin de l'Eglise, 20167 Alata (commune d'Alata), a cédé à la société ROMANI GILLES ELECTRICITE, SARL au capital de 1.500 euros, dont le siège social est Villa Pozzo di Borgo, Chemin de l'Eglise, 20167 Alata, société en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, représentée par M. Gilles ROMANI, gérant.

Un fonds artisanal d'électricité générale du bâtiment, sis et exploité Villa Pozzo di Borgo, Chemin de l'Eglise, 20167 Alata, moyennant le prix de cinquante mille (50.000) euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er mai 2009.

L'acquéreur sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de C2C CORSE.

Pour avis

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée - Opérateur de réseau

CCI2B / DC / 2009-027

(Montant inférieur à 412.000 euros HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités aéroportuaires.

Objet du marché : Mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé relative aux travaux d'aménagement du pose d'accès routier d'inspection filtrage (PARIF) DE L'AEROPORT DE CALVI SAINTE-CATHERINE.

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marchés de services

Caractéristiques principales du marché : Indiquées dans le cahier des charges.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144.III.a), 145, 146, 150.IV.1° du nouveau code des marchés publics.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.1 alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 11 mai 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières et les références avec des organismes publics et privés.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de réalisation de la mission (40 %)

- Prix global de la mission (60 %)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-027

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia Poretta

Tél. 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.54.56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 Avril 2009.

41

JALI

Société Civile au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Lieudit Favale

20129 Bastelicaccia

RCS Ajaccio n° 483 023 859

TRANSFERT SIEGE SOCIAL EXTENSION OBJET SOCIAL

Aux termes de décisions des associés de la société dénommée JALI, prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2009, dont procès-verbal a été enregistré à Ajaccio S.I.E le 8 avril 2009, bordereau n° 2009/216 case n° 1, ext. 640.

1°) - Le siège social qui était à Bastelicaccia (20129), Lieudit Favale, a été transféré à Bastelicaccia (20129), Route de l'Eglise, Sornagone, Lieudit Tenente, à compter du 23 mars 2009.

2°) - L'objet social a été étendu et complété ainsi qu'il suit : La société a également pour objet de se porter à titre gratuit caution hypothécaire au profit des associés et ainsi affecter hypothécairement tout bien lui appartenant pour garantir tout emprunt bancaire souscrit par l'un des associés pour ses besoins personnels. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
le gérant

42

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE
DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

Extrait

Par jugement du 06 avril 2009, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire à l'égard de : Association équi-table, ayant son siège social sis Place de la Mairie Valle di Rostino, 20235 Valle di Rostino, son représentant légal : M. Thierry ANGOT, Président de l'association demeurant 3 Quartier Calanche, 20250 Corte.

Forme : Association

Activité : Hébergement social pour enfant en difficultés.

Date de cessation des paiements : 28 janvier 2009

Juge commissaire : M. Lenfantin

Mandataire judiciaire : Me de Moro Gafferri, B.P 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
F/F Le Greffier

37

Stéphanie LE BARS

Avocat

Buroparc - Bât.E

18 rue Jacques Reattu

13009 Marseille

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, enregistré au centre des impôts de Bastia sous le bordereau n° 2009/464, case n° 7, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MED-GESTION

Siège : Lieu-dit Alessandraccio, 20270 Aléria.

Durée : 99 ans

Objet : La prise d'intérêt ou de participation dans toutes entreprises ou sociétés industrielles, commerciales, financières ou immobilières, par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achats, de droits sociaux, de fusions, sociétés en participations ou autrement.

Capital : 40,00 euros

Président : M. Clisthen Guillot, demeurant à Via Pertini, 10, 09070 Nurachi, Italie.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis

55

Suivant assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2009, les associés de la SCI FALEDA au capital de 47.000 euros, RCS Bastia 388 937 344 (92 D 89) ont décidé de transférer le siège social à effet dudit jour, du 36 rue de l'Onde Ficabrana, Biguglia, au Lieu-dit Saint Antoine, Lotissement Les Hauts de Chiurlinu n° 8, 20620 Biguglia et de modifier les statuts en conséquence. Mise à jour des inscriptions au RCS ; adresse de M. et Mme Jean ROSA associés Lotissement Les Hauts de Chiurlinu n° 8, 20620 Biguglia.

Pour avis,
la gérance

58

DI.VINO

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 8.000 euros

Siège social : Ajaccio (Corse-du-Sud)

Avenue Noël Franchini

RCS Ajaccio B 440 474 179

Suivant délibération extraordinaire des associés en date du 14 avril 2009, le siège social de la société a été transféré de Sartène (Corse-du-Sud) Orasi à Ajaccio (Corse-du-Sud) avenue Noël Franchini.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis,
La gérance

27

CASA GHJEMMA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.500 euros
 Siège social : Pôle d'Activité Stiletto
 Route du Stiletto - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASA GHJEMMA

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Pôle d'Activité Stiletto, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio.

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger de réaliser directement ou par recours la sous-traitance : La construction, la rénovation, la transformation de logements individuels ou collectifs à usage privé ou professionnel ou toutes autres constructions.

Tous travaux de second oeuvre tels que par exemple : électricité, plomberie, climatisation, chauffage, carrelage, peinture, façades, cloisons, doublage, isolation, étanchéité ...

L'acquisition de terrains, bâtis ou non bâtis, la construction d'édifices sur ces terrains ou la modification d'édifices existants.

La promotion immobilière.

Le terrassement, les travaux de voirie et de travaux publics.

Plus généralement toute activité en rapport avec le bâtiment et les travaux publics.

Tant par des méthodes traditionnelles que par des méthodes faisant appel à la bio-écologie.

Plus généralement toute activité en rapport avec le bâtiment et les travaux publics ainsi que la mise en valeur de terrains par des procédés de démaquillage ou d'aménagements paysagers.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 10.500 euros

Gérance : Mlle SADO-BATTESTI Caherine, Anne-Marie, demeurant 8 Bd Pugliesi Conti, 20000 Ajaccio.

Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La gérance

59

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**JUGEMENT DE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF**

Date: 06 avril 2009

Jugement prononçant la clôture pour insuffisance d'actif.

RCS Bastia : &1 Lettre : D 330 264 607 - N° de gestion 84 D 32

Nom commercial : SCI PAESE DI MARE

Forme : Société Civile Immobilière

Activité : Construction et vente en totalité ou par fractions d'immeubles

Adresse : RN 193

Localité : Ceppe Espace

Code : 20600 Bastia

Date de cessation des paiements : 26 septembre 1994

Identificateur du débiteur : Mario SIMEONI à Pineto, Sable de Biguglia, 20290 Borgo..

Pour extrait,
 F/F Le Greffier

57

GRAPHIPUB

Société à Responsabilité Limitée
 Capital social : 7.622,45 euros
 Siège social : Furiani Plaine
 Furiani (Haute-Corse)
 387 465 255 RCS Bastia

De décision de la gérance en date du 17 avril 2009, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 17/04/2009, de Furiani (Haute-Corse), Furiani Plaine, à Furiani (Haute-Corse), Immeuble Seddas, Lieudit Sansonetti, RN 193.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à Furiani (20600) Immeuble Seddas, Lieudit Sansonetti, RN 193.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
 le représentant légal

24

FIN LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de restaurant, débit de boissons, sis à Lieudit Marine de Giottani, 20228 Barrettali, consentie par acte sous seing privé en date à Bastia du 22/02/2006, enregistré le 27/02/2006, B n° 2006/117, case n° 4, par Mme AMADEI Marie Luce, demeurant Lieudit Marina di Giottani, 20228 Barrettali, propriétaire dudit fonds, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro Bastia B 327 063 632, à la société RESTAURANT MARINELLA, société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 euros, ayant son siège social Lieudit Marine de Giottani, 20228 Barrettali, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro Bastia B 489 215 699.

Prendra fin à la date du 31 décembre 2008 (acte sous seing privé en date du 13/03/2009, enregistré à Bastia le 06/04/2009, B° 2009/411, case n° 17).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales par Mme AMADEI Marie Luce, demeurant à 20228 Barrettali, lieudit Marine de Giottani, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

56

CORSE TELESURVEILLANCE

Société à Responsabilité Limitée
 Capital social : 85.000 euros
 Siège social : Lotissement Stiletto n° 20
 Ajaccio (Corse-du-Sud)
 RCS Ajaccio B 331 117 838

INSERTION RECTIFICATIVE

Dans l'insertion n° 11 parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle" semaine du 3 avril au 9 avril 2009, il fallait lire : "L'assemblée générale extraordinaire des associés a notamment décidé d'augmenter le capital social de 1.153 euros pour le porter de 83.847 euros à 85.000 euros.

Pour avis,
 la gérance

07

DGD MARKET

Société à Responsabilité Limitée
 En liquidation
 Au capital de 100 euros
 Siège : Chez M. et Mme Hartmann
 Belli Piobi - 20270 Aléria
 479 110 587 RCS Bastia

L'assemblée générale réunie le 30 mars 2009 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis Hartmann, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

25

RECTIFICATIF

A l'annonce n° 6260, parue dans ce même journal du 3 au 9 avril 2009, relative au remplacement du gérant de la SARL ACTA (Application des Contrôles Techniques Automobiles) dont le siège social est à Bastia, Route de l'Usine à Gaz, c'est par erreur qu'il a été mentionné que la décision avait été prise en assemblée générale ordinaire, **il fallait lire** extraordinaire **et il a été omis la mention suivantes** : M. Laurent Eddy MOSCARDINI est nommé gérant pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2009, l'article 21 des statuts a été modifié en conséquence.

19

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345
 20297 Bastia Cedex

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 39, parue dans "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 17 au 24 avril 2009 - n° 6262, concernant LA LIQUIDATION JUDICIAIRE de la SARL SOCOMA. **Il fallait lire : "SOCOMA SARL"** **Et non : "SOCAMA SARL"**, comme écrit par erreur.

26

HORS NORME MEDITERRANEE SARL

Au capital de 10.000,00 euros
 Le Lancaster - 15 cours Général Leclerc
 20000 Ajaccio

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 14/04/2009, il a été constituée la SARL suivante :

Dénomination : HORS NORME MEDITERRANEE. **Siège social :** Le Lancaster, 15 cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio. **Objet :** Conseils en communication, conseils en stratégie. **Durée :** 99 ans. **Capital :** 10.000 euros. **Co-gérance :** M. Serge SUZANNE demeurant Le Pharo, 75 Bd Charles Livon, 13007 Marseille, et Mme Joëlle SCAGLIA demeurant La Closerie, St François, 16 Bd Pascal Rossini, 20000 Ajaccio. **Immatriculation au RCS d'Ajaccio**

La gérance

43

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE
 DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES
 LOI DE SAUVEGARDE DECRET DU
 28/12/2005

Extrait

Par jugement du 06 avril 2009, le Tribunal prononce la redressement judiciaire à l'égard de : Gaec Primeurs de Mariana, ayant son siège social sis Plaine de la Marana, 20290 Lucciana, son représentant légal : M. Philippe SOLIER, demeurant Lucciana, 20290 Borgo.

Forme : Société Civile Agricole
Inscrite au RCS : Bastia 340 954 833, n° de gestion 87 D 29

Activité : Exploitation des biens agricoles apporter par les associés achetés ou pris à bail par lui ou mis à sa disposition.

Date de cessation des paiements : 9 février 2009

Juge commissaire : M. Dominique Lenfantin, Juge commissaire titulaire.

Mandataire judiciaire : Me de Moro Gafferri, B.P 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,
 F/F Le Greffier

33

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**VILLE DE PORTO-VECCHIO****AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Conformément aux articles L.141-3, L.162-5 et R.141-4 à 141- du Code de la Voirie Routière et à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme une enquête publique préalable à l'incorporation de la voirie du lotissement « Ambacco » quartier Palavesa, dans la voirie communale de la commune de Porto-Vecchio est ouverte du lundi 25 mai 2009 au mercredi 10 juin 2009 inclus.

Monsieur Dominique GAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il sera présent en mairie, les jours suivants :

- le Lundi 25 mai 2009 de 9 h à 12 h
- le Mercredi 10 juin 2009 de 14h 30 à 17 h

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie de Porto-Vecchio aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi :

- de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

afin que toute personne puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations pourront être également adressées par envoi d'un courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Porto-Vecchio pour être annexées au dit registre.

Notre Site : www.corse-information.info

66

COMMUNE DE CHIARA DI VERDE

20230 CHIATRA DI VERDE

Tél. 04.95.38.82.09 - Fax : 04.95.38.05.37

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Objet** : Aménagement d'une salle d'exposition 2ème phase (1ère et 2ème tranche).
Mode de passation : Procédure adaptée (art. 28 du CMP)**Critères de choix :**

Valeur technique des prestations et références des entreprises : 50 %

Prix : 20 %

Délai d'exécution : 30 %

Renseignements et remise des candidatures : Mme Le Maire, 20230 Chiatra di Verde - Tél. 04.95.38.82.09 - Fax : 04.95.38.05.37**Date limite de réception des offres** : 5 mai 2009**Date d'envoi du présent avis** : 21 avril 2009.Le Maire,
P. Maurizi

63

**CABINET DE LA SCP TOMASI SANTINI
VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA**

Avocats

6 Bd Pali - 20200 Bastia - Tél. 04.95.32.86.00

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT UNIQUE
DEVANT LE JUGE DE L'EXECUTION DU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE DE BASTIA LE 4 JUIN 2009 A 11 HEURES****VENTE AUX ENCHERES**Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
Une parcelle de terre sise sur la commune de Sisco ((Haute-Corse), cadastrée section D, numéro 73, Lieudit "Renajo" pour une contenance de 8 ares 35 centiares et la construction édifée sur ladite parcelle.**Occupation** : ledit bien est loué**Mise à prix** : Cinquante cinq mille euros (55.000 euros)

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia (Haute-Corse) le 4 juin 2009 à 11 heures.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Bastia, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix ci-dessus.

Pour tous renseignements s'adresser au Cabinet de la SCP TOMASI SANTINI VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA, Avocats au Barreau de Bastia, étant précisé que pour prendre part aux enchères, l'Avocat de tout enchérisseur devra justifier conformément au règlement intérieur du Barreau de Bastia, de la consignation préalable entre ses mains d'une somme équivalente au moins à la moitié de la prise à prix, les frais préalables à la vente et les émoluments calculés sur la mise à prix.
Dates et heures de visite : 13 mai 2009 à partir de 14 heures.

61

**SARL BOUCHERIE DE LA
CONCA D'ORU**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège 20217 St Florent

RCS Bastia B 432 690 584

AVIS RECTIFICATIF

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 28 décembre 2008 a pris acte de la démission à compter du même jour du gérant M. Agostini Pierre et a désigné M. Olmeta Dominique, demeurant Lieu-dit "Lumio", 20232 Oletta, comme gérant à compter du même jour avec les pouvoirs tels que déterminés par la loi et les statuts. La même assemblée générale a décidé de modifier l'article 21 des statuts afin de supprimer le nom du gérant et ne pas mentionner le nouveau. Corrélativement l'avis antérieurement publié est modifié comme suit :
Article 21: La mention le premier gérant de la société est : M. AGOSTINI Pierre ici présent et qui accepte, est supprimée.

16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Bastia du 7 avril 2009, la société ZENITH, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège est à San Martino di Lota (20200), Lieudit Licciola, 4 allée des Bougainvilliers (RCS Bastia 452 205 941) a donné en location gérance à la société VERANTHO, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, dont le siège est à Bastia (20600), Paese Novu, Immeuble San Pedru, Lot 41, société en cours de constitution, un fonds de commerce de "cafétéria, débit de boissons 1ère catégorie" connu sous l'enseigne "BRASSERIE DE L'HOPITAL", sis à Bastia (20600), Paese Novu, Immeuble San Pedru, Lot 41, pour une durée de six mois à compter du 1er mai 2009, renouvelable ensuite par tacite reconduction et par périodes de trois ans. Mention sera faite au RCS de Bastia.

65

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

**MARCHE DE TRAVAUX
PROCEDURE ADAPTEE****1 - Dénomination, adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché :**

Communauté de Communes de la Costa Verde

Maison du Développement - 20230 San Nicolao

Tél. 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

2 - Type d'acheteur : Etablissement public de coopération intercommunale**3 - Objet du marché** : Aménagement du Hameau de Velone

- Préparation de la plate forme

- Muret en maçonnerie

- Herissonage

- Contremarches d'escaliers

Le présent appel d'offres est lancé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

4 - Lieu de réalisation : Hameau de Velone Orneto**5 - Présentation des candidatures** : Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet conforme aux articles 45 et 46 du code des marchés publics.

Un projet de marché comprenant :

- Le D.P.G.F

- Le règlement de la consultation

- Acte d'engagement

- C.C.A.P

6 - Critères de choix et classement

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1 - Le prix 60 %

2 - Le déli 40 %

7 - Date de remise des offres : Le 11 MAI 2009 à 11 heures au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde.**8 - Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion** :

21 avril 2009

P/. Le Président,
François Berlinghi

64

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSEDIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES ROUTES DE HAUTE-CORSE**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

(Procédure adaptée N° DGST / DR2B /BE1/PA/03/2009)

1 - Identification de l'organisme qui passe le marché :

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Routes de Haute-Corse - BE1

8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9

Tél. 04.95.34.86.02 - Fax : 04.95.31.29.58

2 - Objet du marché : Marché fractionné à bons de commande de travaux à passer selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) concernant la RN 197. Voirie de contournement de l'agglomération de l'Ile-Rousse.**3 - Lieu d'exécution** : Communes de Monticello, Ile-Rousse, Corbara.**4 - Description des prestations** : Travaux de démaquisage et de maçonnerie afin de procéder au lever topographique de la zone d'étude et à la mise en place d'une polygonale générale pour la voirie de contournement de l'agglomération de l'Ile-Rousse.**5 - Durée de validité du marché** : 12 semaines**6 - Critères de jugement des offres :**

- Valeur technique des prestations (0,3)

- Prix des prestations (0,7)

7 - Modalités d'obtention du D.C.E : Le D.C.E doit être demandé par fax ou retiré auprès de l'organisme qui passe le marché.**8 - Date limite de remise des offres** : Le 13 mai 2009 à 16 heures.**"Informateur Corse Nouvelle"****FAX : 04 95 32 02 38****E-mail : al@informateurcorse.com**

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée - Opérateur de réseau

CCI2B / DC / 2009-025

(Montant inférieur à 5.150.000 euros HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex

Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / Activités aéroportuaires.

Objet du marché : Travaux d'aménagement des VRD DU PARIF DE L'AEROPORT DE CALVI SAINTE-CATHERINE.

Lieux de livraison : Aéroport de Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marchés de travaux

Caractéristiques principales du marché indiquées au cahier des charges :

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Mode de passation du marché : Défini par les articles 134, 135, 141, 142, 143, 144.III.a), 145, 146, 150.IV.1° du nouveau code des marchés publics.

L'avis concerne un marché public.

Mode de dévolution : Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau code des marchés publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe sept lots :

Lot 1 : VRD

Lot 2 : Réseaux

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du code des marchés publics (titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 45 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 136

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau code des marchés publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien

tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et

financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1er, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 18 mai 2009 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières.

Critères d'attribution des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de réalisation des travaux (20 %)

- Mémoire technique : caractéristiques des matériaux et matériels, planning (30 %)

- Prix des travaux (50 %)

Durée de validité des offres : 120 jours.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2009-025

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

Direction Générale

Département Juridique et Affaires Générales

Hôtel Consulaire - B.P 210

20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales

Tél. 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques : Aéroport de Bastia Poretta

Tél. 04.95.54.54.61 - Fax : 04.95.54.54.56

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tél. : 04.95.54.44.39 - Fax : 04.95.54.44.96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de

Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 Avril 2009.

LE LOGIS CORSE

Société Anonyme Coopérative de production d'HLM à capital variable

Siège : Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération - 20600 Bastia

310 288 568 RCS Bastia

Les associés de la Société Le Logis Corse, dont le siège social est situé Immeuble l'Expo- Avenue de la Libération-20600 Bastia, sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le mardi 12 mai 2009 à 14h à la mairie de SAINT FLORENT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Mise en conformité des statuts avec les dispositions du décret 2008-566 du 18 juin 2008

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Ordre du jour de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport et des annexes du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2008

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations visées par l'article L 225-38 du code de commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce,

- Renouvellement du mandat des administrateurs sortants

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Un formulaire de vote par correspondance et de pouvoir est adressé à tous les Associés.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.»

Département de la Corse du Sud

COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de la personne publique : Commune de GROSSETO PRUGNA
BP 93 – Mairie annexe de Porticcio – 20166 Porticcio.

Mode de passation : Art. 28 du nouveau Code des Marchés Publics.

Objet du marché : Feux d'artifices saison 2009.

Critères de jugement : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, et de l'esthétique.

Pondération des critères de jugement :

1 - Prix 60 %

2 - Esthétique 40%

Dossier de la consultation : Un règlement de la consultation et un bordereau des prix unitaires.

Le dossier de consultation est disponible à l'adresse suivante :

Mairie annexe de Porticcio - BP 93 - 20166 PORTICCIO

Date d'envoi à la publication : 17 avril 2009.

Date limite de réception des offres : Vendredi 15 mai 2009.

Renseignements : Services Techniques - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio - Tél : 04 95 25 29 29 – Fax : 04 95 25 06 21

Le Maire

66

SCP MORELLI MAUREL SANTELLI PINNA RECCHIDiamant III - 2 avenue de Paris
20000 Ajaccio**ENCHERES PUBLIQUES**

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 4 JUIN 2009 à 8 HEURES 30

Commune de CUTTOLI CORTICCHIATO, Lieudit "Diccioppo" (Plaine de Cuttoli, route de Bastelicaccia), la parcelle cadastrée A 2766 (1960 m2).

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au rapport d'expertise, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

MISE A PRIX : 8.000,00 euros

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", 2 avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.

- Au secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 27 avril 2009,
Pour extrait

15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bigorno du 1er avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : ALTASOFT**Siège** : Bigorno (Corse), Lieu-dit Teghie**Objet** : Achat, vente de logiciels et prestations de services. Achat, vente de matériels informatiques. Mutualisation de logiciels et hébergement avec location d'accès. Hébergement et sauvegarde de données et services associés. Mise en place de centre d'appels physiques et virtuels et location de ces mêmes services. Développement informatique, création, vente ou location de sites web (achat vente des services associés). Réalisation d'inventaire physique et de gestion d'inventaires. Services de suivi et de contrôle qualité. Réalisation d'audits liés au monde informatique. Installation de réseaux, et systèmes informatisés (vidéosurveillance, systèmes de téléphonies et de communication, domotique). Toutes prestations photographiques destinées aux entreprises ou aux particuliers (édition, reportage, réalisation, conseil, publication, exposition, achat vente de réalisations, de matériels et de services photographiques, ventes en lignes ou en magasins).**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**Capital** : 7000 euros**Gérance** : Alexandre VITTINI, demeurant à Bandol (Var), 99 Bd de l'Escurche, Le Flamant Rose.**Immatriculation** : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.Pour avis,
le représentant légal

51

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Alata du 23/04/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée**Dénomination** : ROMANI GILLES ELECTRICITE**Siège social** : Villa Pozzo di Borgo, Chemin de l'Eglise, 20167 Alata.**Objet** : Electricité générale du bâtiment.**Durée** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce de sociétés.**Capital** : 1.500 euros**Gérance** : M. Gilles ROMANI demeurant Villa Pozzo di Borgo, Chemin de l'Eglise, 20167 Alata, assure la gérance. Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.Pour avis,
La gérance

74

Maître Alexandre SANTONINotaire, à la Résidence de BONIFACIO
(Corse-du-Sud) - 2 avenue Sylvère Bohn

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bonifacio, le 16 avril 2009, enregistré au S.I.E. de Porto-Vecchio, le 22 avril 2009, bordereau 2009/142, case n° 1, il a été constitué la société suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière d'Attribution**Dénomination** : PIANA**Siège** : Bonifacio (20169), Villa Draga, Sant'Amanza.**Durée** : 20 années**Objet** : L'acquisition d'un terrain à bâtir, sis sur le territoire de la commune de Bonifacio (Corse-du-Sud).

La construction, et l'aménagement sur ce terrain d'un ensemble immobilier collectif qui sera à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation au sens des articles L.212-10 et L.242-1 du code de la construction et de l'habitation et de toutes annexes ou dépendances.

Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, dès lors qu'elles conservent un caractère civil et qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions des articles L.212-1 et R.212-1 du code de la construction et de l'habitation.

Capital : 1.496,40 euros**Apports en numéraire** : 1.496,40 euros**Gérant** : Mme Sylvie LIMONGI

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Me Alexandre Santoni, notaire

67

SARL ABVCSociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Résidence Monalea n° 3
Panconi - 20290 Lucciana
(N° siren) RCS 504 857 749 Bastia**AVIS DE****CLOTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes de l'assemblée générale en date du 20/04/2009, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,

- déchargé M. Paoli Benoît, de son mandat de liquidateur,

- donné à ce dernier quitus de sa gestion.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention
M. Benoît Paoli, Liquidateur

75

SAFIR INFOGRAPHIESociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : 7 Allée des Ginkgos - Activillage
69500 Bron
349 138 396 RCS Lyon

Aux termes d'une délibération en date du 9 avril 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SAFIR INFOGRAPHIE sus-désignée a décidé de :

1°) - Transférer le siège social du 7 allée des Ginkgos - Activillage, 69500 Bron, au Lotissement Valistrella, 20146 Sotta.

2°) - D'étendre l'objet social à l'activité d'étude, conception, achat, vente, négociation et distribution de produits domotiques, climatisation et génie thermique.

La société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 349 138 396, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le gérant est M. Gilles MOINE domicilié au Lotissement Valistrella, 20146 Sotta.

Le gérant

71

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 23 avril 2009, la société STEFANI JP, SARL au capital de 8.000 euros dont le siège est à Ajaccio, 11 Bd Roi Jérôme, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 448 234 351 a donné en location gérance à la société BAR L'ALBA, SARL au capital de 5.000 euros, dont le siège est à Ajaccio, 7 Bd Roi Jérôme, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 511 782 013 d'un fonds de café, bar, restaurant situé à Ajaccio, 7 Bd Roi Jérôme, pour une durée couvrant la période du 23 avril 2009 au 31 mars 2010.

L'exploitation a lieu aux risques et périls du locataire gérant qui sera responsable du paiement des sommes dues à raison de cette exploitation.

Pour unique insertion,
Le locataire gérant

72

FIDAL SOPHIA ANTIPOLIS

Aux termes d'un acte authentique, reçu par Me Cruciani Jean, Notaire à Ile-Rousse (Haute-Corse), en date du 15/04/2009, à Ile-Rousse, enregistré à Bastia, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : BDR**Siège social** : Bd Pasquini, 20256 Corbara.**Objet** : Acquisition, achat et apport de tout immeuble et terrain, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes.

L'exploitation par bail ou autrement, la gestion et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers.

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce.**Capital** : 391.800 euros**Mode de cession de parts sociales** : agrément pour toute cession.**Gérant** : M. François ACQUAVIVA, demeurant Route de Calvi, 20220 Ile-Rousse.

Immatriculation de la société au R.C.S de Bastia.

Pour avis

70

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/03/2009 à Corte, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée.**Objet** : L'exploitation de laboratoires d'analyses de biologie médicale.**Dénomination** : A STRADA**Siège social** : Quartier de la Gare, Rond Point Casino, 20250 Corte.**Durée** : 99 ans**Capital** : 30.000 euros en numéraire**Cession des actions** : Toutes les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable donné à la majorité des deux tiers des associés professionnels en exercice, l'associé cédant, et celui-ci est associé professionnel, prenant part au vote.**Président** : Mme Marie-Hélène FAURE SIMEONI demeurant à Corte (20250), Résidence les Chênes Verts.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

60

PHARMACIE NERISociété à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 euros
Régié par l'article L.223-1, 2° alinéa du code de commerce
Siège social : Bastelicaccia 20129
Chemin des Carditelli - Lieudit Mascaronne
Transféré à Grosseto Prugna 20128
Lieudit Porticcio
511 468 613 RCS Ajaccio

Par décision du 08/04/2009, l'associé unique a transféré le siège social de Bastelicaccia 20129, Chemin des Carditelli, Lieudit Mascaronne à Grosseto Prugna 20128, Lieudit Porticcio à compter du 01/04/2009.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

54

Société WORLDINOSARL au capital de 200 euros
porté à 46200 Euros
Siège social : Forcola 20129 Bastelicaccia

Par AGE du 15 avril 09 à Bastelicaccia, les associés de la Société WORLDINO, ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 46000 euros par intégration d'un apport en nature.

4600 parts de 10 euros chaque ont été intégralement souscrites et libérées.

Les articles des statuts relatifs à ce changement ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,
La gérante,
Mme Fabienne Continsouzias

**SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ARTISANALE
DE LA REGION CORSE
"SOCAMA REGION CORSE"**

Société Coopérative de Caution Mutuelle
à capital variable régie par la loi du 13 mars 1917
et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit
Inscrite par la Chambre Syndicale des Banques Populaires sous le n° A 453
et agréée collectivement par le comité des établissements de crédits (décret du 25 juin 1993)
Siège social : 6 avenue Antoine Serafini - 20000 Ajaccio
300 189 420 RCS Ajaccio

Les sociétaires de la Société de Caution Mutuelle Artisanale de la Région Corse sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2009 à partir de 11 h 00 à : L'HOTEL -RESTAURANT CHEZ WALTER - RN 193 - 20290 Lucciana.
A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la gestion et les résultats de l'exercice 2008 et Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce et approbation desdites conventions.
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- Affectation du résultat de l'exercice 2008.
- Quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.
- Fixation du plafond des engagements assurés par la SOCAMA
- Fixation du montant à approvisionner pour crédit échus.
- Constatations du capital social au 31 décembre 2008.
- Fixation du montant global de l'indemnité de présence allouée au Conseil d'Administration.
- Rémunération du Commissaire aux comptes.
- Renouvellement d'Administrateurs.
- Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

Des formules et procuration peuvent être adressées aux sociétaires sur demande faite au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration

ZENITH IMMOBILIER

Notre sélection de biens :
Environnement résidentiel - Prestations de qualité
Toutes nos offres sur www.zenithimmobilier.com

- BASTIA centre, très rare, prest de qualité, duplex moderne F6 200m² hab. grenier 100m²: **465000 €**
- BASTIA hauteurs, splendide F6 165m² hab. terrasse de 180m², vue imprenable mer : **600000 €**
- PIETRANERA, 170m² hab. terrasse, superbe vue mer, garage, terrain 1420m² : **620000 €**
- BIGUGLIA- BEVINCO, TB villa neuve moderne, F5 250m², garage 100m², terrain 1000m², piscine, vue mer: **590000 €**
- BORGIO, TB propriété, terrain 3000m², villa 220m² hab. studio, piscine, vue panoramique mer : **790000 €**

P. BERENI Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Tél : (33) 04 95 33 80 36 - Fax : (33) 04 95 33 82 72
WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM



reçoit
**L'ACCORDÉONISTE
ERIC BOUVELLE**



**Pour animer la soirée dansante qui s'adressera aux
amateurs de danse rétro (répertoire musette - variétés)**

Pour toute réservation, contacter le 04 95 30 21 31

Maître Antoine GRIMALDI

Notaire soussigné, associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée
"Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI"
Titulaire d'un Office Notarial ayant son siège
à Bastia (Haute-Corse),
2 rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Me Antoine GRIMALDI, notaire à Bastia, en date du 20 avril 2009, enregistré au service des Impôts de Bastia, le 21/04/2009, Bordereau 2009/746, case n° 1, contenant LOCATION GERANCE par M. Félix Lucien AGOSTINI, demeurant à Valle di Campoloro (20221), né à Valle di Campoloro (Haute-Corse), le 18 janvier 1952. Au profit de M. Roland MARTINELLI, demeurant à Ville di Pietrabugno (20200), 1 route du Fort de Toga, Lotissement Pietra Serena, né à Bastia (Haute-Corse), le 9 décembre 1978. D'un fonds de commerce de bar-restaurant exploité sous l'enseigne "LE KE" situé à Bastia (20200), Port de Plaisance de Toga, pour lequel M. Félix AGOSTINI, loueur, est identifié sous le numéro siren 328 256 326 et immatriculé au RCS de Bastia.
Pour une durée d'un an, à compter du 18 février 2009.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion,
le notaire

POGGI ASSURANCES

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : Lieu-dit Vignola
Vero - 20133 Ucciani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vero du 23/04/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : POGGI ASSURANCES

Siège social : Lieu-dit Vignola, Vero, 20133 Ucciani

Objet : Toutes opérations de courtage d'assurances sous quelques formes que ce soit, de réassurance, et de gestion de portefeuille d'assurance.

Audit et approche patrimoniale.

La participation par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés à créer ou créées se rapportant audit objet.

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Jean-Baptiste POGGI, demeurant Chemin des Cannes, 20166 Porticcio.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La gérance

RESO CORSE SARL

Capital : 245.000 euros
Siège social : Zone Industrielle de Tragone -
N° 38 - 20620 Biguglia
Siret 419 781 034 00022

Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2009, l'assemblée générale a décidé le transfert du siège social de la SARL à compter du 1er avril 2009 :
Ancien siège social : Z.I de Tragone, Lot n° 38, 20620 Biguglia.
Nouveau siège social : Z.I de Tragone, Lot N° 42, 20620 Biguglia.
Formalités au RCS de Bastia.

La gérance

VENDREDI 15 MAI 2009

LE DANCING ST SÉBASTIEN DE BIGUGLIA

Table ronde sur la vie chère



Stéphane Bouillon,
Préfet de Corse

La Parole à la Préfecture de Corse

La table ronde relative aux problèmes induits par le coût de la vie en Corse qui devait avoir lieu le 9 avril dernier, et qui, après les débordements de la manifestation du 7 avril dernier à Bastia, fût reportée au 22 avril afin de «bénéficier d'un meilleur climat social» a bien eu lieu mais n'a pas satisfait les syndicats et plus particulièrement les revendications portant sur les primes de transport et d'insularité. La Préfecture, quant à elle, nous en livre ce compte-rendu.

“**C**e mercredi 22 avril, le Préfet de Corse a réuni, à leur demande, les partenaires sociaux pour une table ronde sur le problème de la vie chère en Corse. Participaient à cette réunion, des parlementaires, le Président de la **Collectivité Territoriale de Corse** le Président de l'**Assemblée de Corse**, les deux Présidents des Conseils généraux, les Présidents des deux associations de maires, le Président de l'office des transports, les deux chambres de commerce, les organismes patronaux, les chefs de service de l'**Etat**, les représentants des syndicats et les représentants des associations de retraités. Cette réunion a permis aux organisations syndicales d'exposer leurs revendications. Un premier débat où chacun a pu exprimer son point de vue, ses exigences, ses contraintes, s'est organisé point par point. Ont été traités successivement les questions suivantes : les contreparties sociales des aides aux entreprises; la baisse des prix; les emplois publics; le chèque de transport de 200 € annuels sur le trajet domicile-travail; la revalorisation et l'indexation de l'Indemnité Compensatrice de Frais de Transports (ICFT). Les échanges ont abouti aux constats et décisions suivantes :

► **En ce qui concerne la contrepartie sociale des aides aux entreprises**, les organisations syndicales ont demandé que ces garanties concernent d'une part l'emploi, d'autre part le niveau des salaires dans les entreprises aidées (notamment quand ces entreprises bénéficient de personnel en «contrat aidé»). Après avoir rappelé le cadre réglementaire et le souci partagé de défendre l'emploi et les conditions de travail, il a été décidé de rechercher les bases de la négociation d'un accord régional interprofessionnel raisonnable.

► **Sur la question des prix à la consommation, et notamment celle des carburants**, les organisations syndicales ont demandé une mesure de réglementation des prix sur les produits courants et les carburants. Après avoir rappelé la réglementation européenne et nationale sur la libre concurrence, le préfet a indiqué qu'à son sens aucune disposition d'exception ne lui permet de répondre favorablement à cette demande. Il a rappelé que la **Corse** était une région européenne et qu'à ce titre elle appliquait les mêmes règles que les autres régions d'**Europe**. Cette réglementation permet aussi des sanctions en cas de monopole, d'abus de position dominante ou d'entente illicite. Le président du Conseil exécutif a indiqué que suite au **Comité régional pour l'information économique et sociale (CRIES)** qui s'est réuni le lundi 20 avril, l'**Etat** et la Collectivité territoriale mettraient en œuvre immédiatement un observatoire sur les prix des produits de consommation courante et une étude approfondie sur l'approvisionnement en carburants de la **Corse**. Ces deux initiatives seront conduites dans la transparence la plus complète, devant les partenaires sociaux et les organisations de consommateurs.

► **Sur la question des emplois publics**, le **Recteur** et le **Préfet** ont dressé l'état des effectifs dans leurs administrations. Les syndicats se sont inquiétés de la diminution des effectifs. Le préfet a pris l'engagement de recevoir toutes les organisations syndicales pour une réunion d'étape de la **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**.

► **Sur le dispositif de prise en charge par l'employeur des frais de trajet entre le domicile et le lieu de travail**, les syndicats ont demandé que cette prise en charge soit étendue à tous les salariés et portée à 200 € annuels. Les participants ont donné leur accord pour étudier le principe d'un versement de ce remboursement aux salariés de l'île, des secteurs public et privé. Une très prochaine réunion permettra de définir les critères de cal-

cul. Ce sujet pourrait être inscrit à l'ordre du jour d'un accord interprofessionnel.

► **Sur la revalorisation et l'indexation de l'Indemnité Compensatrice de Frais de Transports**, les syndicats ont demandé que celle-ci soit portée à 200 € par mois et étendue à toutes les professions et aux retraités et aux personnes sans emploi. En réponse, le Préfet a tout d'abord indiqué que le volume financier de cette mesure représente un surcoût pour l'Economie de l'ordre de 500 M€ annuels. Une telle décision ne peut être satisfaite en l'état car elle serait ruineuse pour les entreprises et hors des capacités financières des collectivités territoriales. S'agissant de la solidarité nationale (**Etat** et Caisses de Sécurité Sociale) le **Préfet** a rappelé que la **Corse** n'était pas parmi les régions les plus affectées par la crise et que cette demande ne pourrait pas être comprise ni admise.

En revanche, les autorités locales sont prêtes à étudier avec les organisations syndicales les conditions d'actualisation de cette indemnité. Le préfet a indiqué qu'il donnerait très rapidement un nouveau rendez vous aux organisations patronales et syndicales pour travailler sur ce point.

A l'occasion de la table ronde, ont été rappelées les mesures du **Gouvernement** destinées aux populations les plus fragiles, telles que la prime de 500 € pour les travailleurs précaires, l'augmentation de 6,9 % du minimum vieillesse, la prime de solidarité active qui concerne en **Corse** près de 20000 foyers, l'augmentation de l'allocation adulte handicapé, la prime de 150€ pour 15000 familles corses, et les bons d'achats de services à la personne. Enfin la mesure exceptionnelle de suppression du 2^{ème} acompte d'impôt sur le revenu pour les contribuables qui relèvent de la première tranche (près de 20000 foyers en **Corse** concernés).

Un calendrier de travail pour des réunions à tenir dans les prochains jours sera proposé aux organisations patronales et syndicales ainsi qu'aux collectivités locales. »

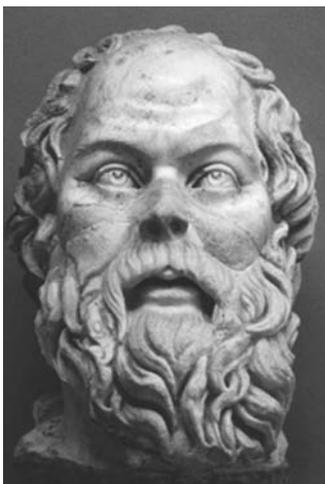
LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



ÉMULATION

J'ai relevé avec grand intérêt l'initiative de **Christophe Di Caro** de proposer la première coupe de Corse de philo. Elle a eu lieu dimanche dernier au théâtre municipal de Furiani. Elle a mis en confrontation des élèves de lycées d'Ajaccio et de Bastia. Peu importe le résultat de cette joute verbale après lequel je n'ai d'ailleurs pas couru, m'intéressant plus à ce qu'on doit y attendre qu'à un score final qui n'enlèvera rien au mérite des perdants. L'essentiel est de participer et que chacun, souligne l'organisateur, «*puisse y raisonner à sa guise, avec l'âme toujours au cœur de la pensée et du propos*». Je n'ai donc aucune raison de m'apesantir sur les passions ou le chauvinisme que pourrait raviver un match entre sudistes et nordistes. Je préfère ne retenir qu'un seul mot : émulation. Un prochain sujet de philo...



INNOVATION

L'innovation apporte toujours ses fruits. La personne habilitée à remettre le carnet de tickets restos qui lui revient à chaque employé du Conseil Général de Corse-du-Sud l'a appris à ses dépens. Il a été attaqué par une équipe de malfaiteurs qui lui a dérobé sa sacoche contenant des chèques-déjeuners d'une valeur de plus de trente mille euros, et contre la remise desquels chaque salarié voit une retenue sur sa fiche de paye. Les voleurs innovent et ils ont même un bon coup de fourchette. Les destinataires du papier avantageusement monnayable mettront du temps, eux, à... digérer ce qui leur est arrivé !



DISCRÉTION

Aucun répit dans le combat quotidien contre les injustices sociales surtout lorsque celles-ci atteignent ceux qui ne mangent pas à leur faim. Après la campagne des Restos



du cœur qui ont une nouvelle fois pallié l'insuffisance alimentaire de personnes toujours, hélas, plus nombreuses, l'exemple nous vient de Muratello, hameau fort accueillant de Porto-Vecchio, où l'épicerie sociale a rouvert ses portes, sous l'impulsion de bénévoles. Elle accueillera, en toute discrétion, jusqu'au 27 mai, les plus démunis, aussi bien les personnes âgées que les travailleurs dont les revenus ne suffisent pas à nourrir une famille une fois réglés le loyer, l'eau et l'électricité.

BIO-CONSTRUCTION

C'est plus que jamais dans l'air, la bio-construction est aujourd'hui un thème incontournable pour de nombreuses manifestations qui n'ont de cesse de louer les vertus du développement durable. Récemment, à Ajaccio, la chambre de métiers de Corse-du-Sud a présenté ce qu'on appelle une maison bioclimatique. Une maison intelligente comme l'étaient nos anciens qui faisaient de leur environnement le paramètre indispensable pour entreprendre toute construction. Ils savaient estimer et user des biens les plus précieux comme la chaleur l'hiver et la fraîcheur l'été. La connaissance des lieux (lever et coucher du soleil, direction du vent) leur dictait l'orientation de leurs maisons. Le bon sens leur permettait d'atteindre la température idéale sans le recours systématique à d'autres sources de chaleur ou de fraîcheur, et en contribuant aux économies d'énergie.



SITE A.J.BASTIA
<http://ajb.athle.org>

Stages gratuits de remise à niveau

Pour les élèves de l'académie de Corse

L'académie de **Corse** organise, pendant les vacances scolaires, des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1 et CM2 ainsi que des stages d'anglais gratuits pour les lycéens volontaires. Les premiers, animés par des enseignants volontaires, se déroulent dans les écoles, du lundi 27 au jeudi 30 avril, sur une durée de 15 heures à raison de 3 h par jour, par groupe de six élèves maximum. En **Corse-du-Sud**, 25 écoles et 270 élèves y participeront. En **Haute-Corse**, les écoles participantes sont au nombre de 10 et 118 élèves sont attendus. « Le ministère de l'Éducation Nationale a mis en place ces sessions depuis les vacances de printemps 2008, explique le Recteur **Michel Barat**. Les stages de remise à niveau concernent les élèves de CM1 et CM2 qui rencontrent des difficultés scolaires en français et en mathématiques. Ces stages s'inscrivent dans le dispositif général de lutte contre la difficulté scolaire identifiée tout au long de l'année ou, pour les élèves de CM2, révélée à l'occasion des évaluations qui se sont déroulées à la



moitié de l'année. » Quant aux stages d'anglais gratuits pour les lycéens, après le succès des vacances d'hiver, l'académie de Corse renouvelle leur mise en place pendant les vacances de printemps pour les lycéens volontaires des voies générale, technologique et professionnelle. Ces stages se déroulent du 27 au 30 avril, à raison de 15 h par semaine. Ils sont regroupés dans les lycées de **Porto-Vecchio**, de **Giocante de Casabianca (Bastia)** et le **LP Jules Antonini à Ajaccio**. « Pour ces vacances, précisent les services académiques, près de 100 lycéens se sont inscrits. Une évaluation est effectuée en début de stage et permet la répartition des élèves dans des groupes de compétences. De toute les activités pédagogiques proposées, l'accent est mis sur la pratique de l'oral, la prononciation et l'intonation à travers les dialogues directs ou des échanges qui utilisent les nouveaux moyens de communication (la visioconférence). Les stages sont encadrés prioritairement par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires, par



des assistants d'anglais et éventuellement par des anglophones rémunérés en vacances. Ce dispositif a été mis en place par le ministère de l'Éducation Nationale, pour renforcer les compétences des lycéens en langues vivantes dans un contexte de construction européenne et de mondialisation. Le renforcement des compétences orales en anglais, langue étudiée par 97 % des élèves du second degré, a été décidé à la rentrée scolaire. L'objectif d'amélioration de l'expression orale s'appuie sur le Cadre européen de référence pour les langues.»

Table ronde, le 5 mai à partir de 14h, à l'Université de Corse

ENTRE CONFLIT ET DIALOGUE : La perception de l'image et le rôle de l'information en Méditerranée



Dans le cadre du cours de **Danièle Maoudj**, une table ronde ouverte à tous les étudiants est organisée à l'**Université de Corte** autour des enjeux culturels, économiques et démocratiques de l'avenir du monde que symbolisent les conflits et guerres en **Méditerranée**. Y sont attendus, comme intervenants, **Florence Antomarchi**, Journaliste (animatrice de Mare nostru, Emission de la Rédaction FR3-Corse), **Mohamed Bensalah**, Professeur-Chercheur à l'Université d'Oran et journaliste à El Watan, **Antoine Gannac**, Journaliste et Directeur des Productions PROD, **Lotfi Maherzi**, Professeur à l'Université des Yvelynes et Consultant à l'Unesco, **Petru Mari** (à confirmer), Journaliste à RCFM (Emission Cantara), **Jackie Poggioli**, Journaliste FR3-Corse (Emission Ghjenti et Surghenti), et **Samplero Sanguinetti**, Journaliste (Créateur de Meditteraneo et de Via Stella). «Ceux-ci interrogeront les possibilités de créer les réflexions et analyses les plus pertinentes pour répondre aux attitudes qui semblent être de plus en plus irrationnelles des deux côtés des rives de la Méditerranée, explique l'instigatrice de ce rendez-vous. Ils poseront notamment la question de savoir comment lire la complexité actuelle de la situation dans un monde où la Société du spectacle marchandise de plus en plus l'image et l'information, en tenant compte du contexte actuel et des surdéterminations historiques et idéologiques qui marquent les rapports entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. L'image est-elle au service d'une meilleure compréhension entre les deux rives de la Méditerranée ? Ou bien au contraire instrumentalise-t-elle les consciences ? L'information favorise-t-elle le dialogue, la déconstruction des stéréotypes ? Ou bien attise-t-elle davantage les haines des peuples ? Image et information favorisent-elles l'ouverture à un espace laïc ou bien l'enferment-elles dans un raidissement de la pensée ? Autant de questions auxquelles des intervenants de qualité pourront apporter leur contribution. »

Au CRIJ de Corse

PERMANENCE APPRENTISSAGE

C'est le moment pour votre enfant de faire ses vœux d'orientation. Vous allez devoir l'aider à faire des choix et vous ne savez pas vers quelle voie l'orienter ? Avez-vous pensé à l'alternance ? Pour vous aider, le **CRIJ CORSE** et le **Centre de Formation des Apprentis de Haute-Corse** proposent des permanences d'information sur l'apprentissage. La prochaine aura lieu le mercredi 27 mai, de 14h à 17h, au **CRIJ CORSE à Bastia, 9 rue César Campinchi**. Inutile de prendre rendez-vous. Il suffit de se présenter dans les locaux à partir de 14h. Pour toute information complémentaire, contacter le **CRIJ CORSE** au **04.95.32.12.13**.



DÉFAIT PAR BREST 2 À 0

Le SC Bastia en pleine tourmente

Défait par une équipe Brestoïse qui n'avait rien d'un foudre de guerre et qui occupe le fond du tableau dans ce championnat, le Sporting Club de Bastia traverse décidément une période critique qui pourrait, lors de la prochaine sortie à Lens, devenir particulièrement difficile en cas de nouvelle défaite.

Incapables de se remettre en cause, de se battre pour l'amour du club, les joueurs insulaires ont très certainement compromis leurs chances de maintien. Et ce n'est pas en réitérant de telles mascarades que les Bastiais pavoiseront en fin de championnat.

C'est invraisemblable

Quand on analyse les résultats de cette dernière journée, on constate qu'une certaine révolte des mal classés s'est mise en marche. Ainsi y découvre-t-on le succès de **Châteauroux** à **Sedan** alors que les **Castelroussins** avaient été battus à **Bastia** qui, lui-même, avait accroché les **Sedanais** chez eux.

Mais il y a pire avec le succès surprenant de **Clermont Ferrand** à **Metz** lequel occupe la deuxième place en championnat et postule à l'accession. Bizarre !

On y ajoutera également le large succès de **Dijon** face à **Vannes**, qui assure définitivement sa place en **Ligue 2**.

Seuls les succès de **Reims** face à **Nîmes**, et le partage des points entre **Amiens** et **Angers** entrent dans la logique, ainsi que la victoire de **Boulogne** face à **Troyes**.

Ce retour en force pourrait bien apporter d'autres désillusions aux **Bastiais** dont le comportement face à **Brest** les a privés d'un maintien assuré. Que de passivité, que de désinvolture, que de mauvais choix de la part de garçons déjà ailleurs. C'est révoltant.

Bernard Casoni s'est dit contrarié et révolté par le comportement de ses joueurs qui ont été en dessous de tout.

Il souhaite que ses protégés remettent le bleu de chauffe afin de tout faire pour sauver le club.

Il reste 6 matchs à jouer avant la clôture du championnat. On doit montrer plus d'humilité et s'investir à fond pour se sortir de cette situation difficile. J'attends aussi et surtout autre chose de certains joueurs pour remettre le bateau dans le bon sens de la marche. L'heure est grave et cinq points sont encore nécessaires pour atteindre le but espéré. Les spectateurs bastiais et insulaires n'ont pas encore fini de trembler...



REVENUS DE GUINGAMP AVEC LE PARTAGE DES POINTS 0 - 0

Les Ascéistes doivent à présent confirmer à la maison

Après la terrible gifle reçue devant Tours, qui a fait très mal à tout l'ensemble, les Ascéistes ont néanmoins montré à Guingamp qu'ils avaient de l'amour-propre en parvenant à partager les points.

C'est une bonne chose et les protégés de l'entraîneur **Olivier Pantaloni** ont eu le mérite de se battre jusqu'au bout pour ne pas revenir bredouille. C'est à souligner.

Le problème reste cette révolte des mal classés parmi lesquels certains ont obtenu des résultats surprenants. Et ce regroupement a eu pour but de repousser le maintien vers les 43, voire les 45 points pour être sauvés.

C'est dire si la situation finale est compliquée. Les **Ajacciens** se doivent, cette fois, de ne pas trembler à domicile et de tout mettre en œuvre pour arracher les trois points de la victoire face à **Amiens**, lui aussi en mauvaise posture, en attendant ensuite la dif-

ficile sortie à **Boulogne** et surtout le derby insulaire face à **Bastia** qui sera lourd de conséquences pour les deux formations insulaires.

Une fin de calendrier qui obligera les **Asceistes** à sortir aussi à **Montpellier**, accueillir **Metz** et se rendre à **Châteauroux** pour la clôture.

Une tâche qui sera loin d'être facile et il faudra tout mettre en œuvre pour se sortir d'affaire. Une fin de calendrier très délicate en espérant que les Dieux du stade soient favorables aux deux équipes insulaires, ce qui ne sera pas facile du tout.

FORZA CORSICA E CUSI SIA !

1^{er} TRAIL DE BAVELLA

Ses aiguilles, son GR20, ses mouflons...

Le CO Lecci Trinité organise le 2 mai 2009, sur le site le plus visité de Corse (commune de Zonza), le Trail de Bavella. Au programme, deux courses ouvertes à tous les athlètes majeurs : l'une de 31 km (avec 2000 m de dénivelé positif), support au championnat de France FSGT ; l'autre de 15 km (avec 1300 m de dénivelé positif).



Les concurrents prendront le départ à 9h, pour le 31 km, et à 10h, pour le 125 km, depuis l'hippodrome de Viseo (le plus haut d'Europe, à 960m), situé à 5 km au Nord Est de Zonza par la D268, le village de Zonza étant situé lui-même à 40 km au Nord Ouest de Porto-Vecchio par la D 368. Pour participer à la course, la licence ou un certificat d'aptitude devra être présenté. Le jury, composé du bureau de l'association, d'un commissaire de course et d'un médecin, établira pour les deux courses un classement général par catégories hommes et femmes. Les remises des prix s'effectueront 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent. Les organisateurs ont évidemment prévu des postes de ravitaillement et de contrôle le long des deux parcours ainsi qu'une assistance médicale (médecins, ambulances, kinés et hélicoptère). A noter : le club a souscrit pour

la durée des épreuves une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Le règlement de la course mentionne par ailleurs les conditions d'une disqualification : non respect du parcours balisé ; non assistance à un concurrent en difficulté ; non respect de l'environnement. Quant aux heureux gagnants, diverses récompenses les attendent : repas avec animation, coupes, médailles, tee-shirts, maillots spécifique et baptêmes de l'air (10 sur chaque course) pour le premier de chaque catégorie.

Inscriptions et renseignements

C.O. Lecci Trinité

La Trinité – 20 137 Porto-Vecchio

Tel : 04 95 70 24 10 et 04 95 70 39 96

Mail : hubert.anedda@orange.fr et hubert.a@etm-sa.fr

DROITS D'INSCRIPTION

Championnat de France (licence FSGT) : prix fédéral

Non FSGT : 20 €/ Trail 15 km : 15 €

La Corse aux Trésors 2009 Pour les jet-skieurs

Les espaces JET et AICARDI organisent sur trois journées, du 24 au 26 avril 2009, la deuxième édition de la «**Corse aux Trésors**», compétition de jet ski dont le challenge consiste à découvrir «**le Trésor de la Corse 2009**» (il s'agit de retrouver en jet ski des indices sur la mer, sous la mer et sur le rivage, afin de pouvoir résoudre l'énigme finale, le tout dans un temps imparti, un questionnaire centré sur la connaissance de l'histoire et de la culture corses permettant aux concurrents venus de tous horizons d'échanger, de découvrir et mieux connaître le patrimoine riche et diversifié de notre île). La première édition, en avril 2008, avait connu un franc succès en réunissant 45 jets et 60 participants, dont le Champion du Monde et le Vice-champion du Monde de jet ski, les team YAMAHA, ZODIAC... Près de cent participants corses, continentaux, européens et étrangers sont attendus cette année, parmi lesquels, Joël Bontoux, plusieurs fois Champion du Monde et Champion de France de jet ski, Jean-Pierre Simonini, Champion du Monde et plusieurs fois Champion de France et Vice-champion d'Europe de jet ski, François Medori, troisième à Oléron, Vice-champion d'Europe et de France et Champion de Corse de jet ski. L'épreuve se déroule sur la côte occidentale de la Corse entre Ajaccio, au sud, et Calvi, au nord. Basés sur la plage de CHIUNI à Cargèse, les concurrents pourront ainsi découvrir les golfes d'Ajaccio et de Sagone, le village de Cargèse, les calanques de Piana, le golfe de Porto, le Capo Rosso, le village de Girolata et la réserve de Scandola, classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Le tout dans une ambiance conviviale et festive autour de bivouacs et repas organisés dans la plus pure tradition insulaire. Pour connaître tout le programme de la manifestation, qui débutera vendredi 24 avril à 13h, et pour obtenir plus d'infos, contacter le 04 95 22 94 67 ou le 06 09 24 45 60. Email : espace-aicardi@wanadoo.fr Site internet : www.espace-aicardi.com



ATHLÉTISME / PAR PIERRE SANTONI

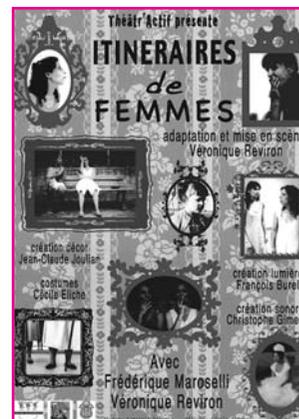
COUPE DE MÉDITERRANÉE

La Ligue Corse d'Athlétisme a organisé, le dimanche 10 avril 2009 sur la piste du stade Claude Papi à Porto-Vecchio, la 4^{ème} édition de la Coupe de la Méditerranée. Les sélections de l'Algérois et de Rietti ont donné à cette confrontation entre la Corse et la Provence, l'A.S. et le Pôle de Montpellier et des Bouches du Rhône, une dimension internationale, avec des athlètes de haut niveau auxquels étaient venus se joindre ceux du groupe entraîné par Jean-Yves Cochand, en stage en Corse. Les sélections corses et les clubs insulaires ont pu ainsi se mesurer avec bonheur au cours de cette belle manifestation qui avait reçu le soutien de la Collectivité Territoriale de Corse, de la Ville de Porto-Vecchio et d'autres partenaires privés. Le meeting international de jeunes de l'ASPV, support sportif de cette compétition, s'est déroulé depuis le samedi avec son lot de performances malgré l'orage qui s'était invité sans crier gare, avant de récidiver le dimanche, perturbant les relais et la remise des prix, sans pour autant altérer la bonne humeur des organisateurs, l'essentiel du menu sportif du jour s'étant déroulé, avec un certain vent, mais dans la sérénité générale.

Le 30 avril à 21h, au Centre Culturel de Porto-Vecchio

Itinéraires de femmes

Le 30 avril, sur la scène du Centre Culturel de Porto-Vecchio, Théâtre'Actif donne "Itinéraires de femmes", une pièce adaptée et mise en scène par Véronique Reviron, qui joue également aux côtés de Frédérique Maroselli.



THÉÂTRE

Voici un parcours de femmes de la naissance à la vieillesse, réunies pour ne former qu'une histoire... Peut-être la nôtre ? La comédienne et metteur en scène **Véronique Reviron** a souhaité présenter cette chronologie d'une vie en adaptant les textes de différents auteurs : "Le choix volontaire de pièces peu connues correspond à l'envie de faire découvrir au public de nouvelles oeuvres si révélatrices de notre époque et de notre société. Il serait vraiment dommage de passer à côté d'une telle diversité de réflexions, d'humour et de cultures. "Itinéraires de femmes" est non seulement un questionnement, le reflet d'une rage de vivre mais aussi un constat : nous sommes tous responsables de nos actes et les propres bâtisseurs de la société dans laquelle nous vivons. Eh non ! L'enfer ce n'est pas les autres !" **Véronique Reviron** a donc choisi en préambule un extrait de "Chacun à sa façon" de **Luigi Pirandello**, pièce écrite en 1924 qui nous rappelle que "chacun de nous doit

construire lui-même le sol sur lequel il marche" et que la réalité n'est peut-être pas là où on l'attend. Une vision partagée par le maître d'œuvre d' "Itinéraires de femmes" : "On ne peut faire du théâtre sans évoquer la société de consommation qui a séparé le monde en deux : d'un côté ceux qui vendent et de l'autre ceux qui achètent. Elle a fait de nous des enfants gâtés qui réagissent seulement quand on leur enlève leur doudou et leurs cadeaux empoisonnés. La lucidité, la connaissance, la dérision sont des atouts précieux pour faire évoluer notre vieux monde et le théâtre un si beau prétexte : les auteurs ont les mots pour le dire, précis comme des lames de rasoir. Ils nous donnent l'exemple. J'ai voulu ce spectacle drôle, incisif, à l'image de l'être humain avec ses qualités et ses défauts." Renseignements et billetterie au **04 95 72 18 18** - du lundi au vendredi de 14 à 19 h - Tarif 10 €.

A la Cinémathèque de Porto-Vecchio

CINÉMA

Cycle "Hitchcock et ses héritiers"



Trois mardis pour retrouver le grand cinéaste du suspense, auteur de "Fenêtre sur cour", "Les Oiseaux", ou encore "Pas de printemps pour Marnie", dont le style a largement inspiré des réalisateurs tels que **Brian de Palma** : c'est ce que nous propose **Casa di Lume** avec la projection de 3 films. Le 28 avril, elle invite à découvrir "Correspondant 17", tourné aux premières heures du conflit 39-45 (les scénaristes

ayant dû modifier à plusieurs reprises le scénario afin de l'adapter aux événements en cours). Au travers de ce film, **Alfred Hitchcock** souhaitait alerter l'opinion publique sur la montée du fascisme. L'histoire trouve donc pour cadre le début de l'année 1939, période à laquelle les menaces d'**Hitler** sur l'**Europe** se font de plus en plus pesantes. **Johnny Jones**, journaliste américain est envoyé là-bas pour évaluer la situation.

A **Londres**, il fait la connaissance d'un politicien hollandais. Le film dépasse cependant les limites temporelles et historiques qui lui servent de toile de fond et présente quelques uns des plus beaux trucages du maître. Le 5 mai, la **Cinémathèque de Corse** a par ailleurs choisi de diffuser "La loi du silence" (1952), avec **Karl Malden** et **Montgomery Clift**, dont l'intrigue, dans le **Québec** des années 50, se noue autour d'un meurtre : celui commis par le prêtre **Logan**, tenu par le secret de la confession et dans l'impossibilité de se défendre. Une œuvre où **Hitchcock** joue sur la frustration du spectateur face au mutisme du prêtre et qui donne toute son importance à la gestuelle, aux regards et aux pensées des personnages. Enfin, le troisième rendez-vous à ne pas rater est celui avec un héritier du maître. Le 12 mai, sera ainsi projeté sur l'écran de **Casa di Lume**, "Le génie du mal", de **Richard Fleischer** (1958). **Chicago**, 1924 : épris de toute puissance et dénués de scrupules ou de morale, deux jeunes hommes commettent gratuitement ce qu'ils croient le crime parfait. **Le Génie du mal**, qui rappelle fortement **La Corde** d'**Alfred Hitchcock**, se révèle au cours de l'un des plus longs monologues de l'histoire du cinéma un violent plaidoyer contre la peine de mort. Pour ce film, **Dean Stockwell**, **Bradford Dillman** et **Orson Welles** ont reçu le prix d'interprétation masculine au **Festival de Cannes** en 1959.

A Paris

MONIQUE LILI-SUZZONI EXPOSE "LA CORSE ET SES VILLAGES EN BLEUS"

Du 28 avril au 3 mai, la peintre insulaire **Monique Lili-Suzzoni** expose un ensemble d'œuvres sur toile, papier et bois, au **Grand Marché d'Art Contemporain, Place de la Bastille**, également ouvert en nocturne le jeudi 30 avril jusqu'à 22h. A la frontière entre rêve et réalité, la nouvelle période investie par l'artiste s'articule autour de représentations de villages et citadelles sur la base d'une palette camaïeu de bleus. La technique associe huile et juponage par un travail au couteau. L'aboutissement est plus nuancé et le relief plus prononcé par l'exercice des déclinaisons et des superpositions de différents pigments bleus. L'artiste qui se dit sans cesse habitée par "le désir de dire la Corse" dans sa démarche artistique autant que par celui de tenter de nouvelles approches du sujet donne à voir son travail sur <http://monsie.orange.fr/lili-suzzoni>. A noter : l'expo est ouverte tous les jours de 11h à 20h.

PEINTURE

a Settimana

18^{ème} semaine de l'année

du 24 au 30 avril 2009

Les fêtes : le 24, Fidèle - le 25, Marc - le 26, Souvenirs des Déportés, Alida - le 27, Zita - le 28, Valérie - le 29, Catherine de Sienne - le 30, Robert.

18^{esima} settimana di l'annu

da u 24 marzu a u 30 aprile 2009

E feste : u 24, Fidelu - u 25, Marcu, l'Evangelistu - u 26, Alda - u 27, Zita - u 28, Vitale è Valeria - u 29, Catalina di Siena - u 30, Rubertu. Piu Quintu.

L'info insolite

Au noir...

Une toute dernière étude de l'OCDE indique que le travail au noir emploie plus de la moitié de la population mondiale. Cela représente 1,8 milliard de personnes, soit un niveau jamais atteint qui risque d'augmenter la pauvreté dans les pays émergents. Il s'agit de travailleurs sans contrat ni prestations sociales. L'OCDE ajoute encore que ce chiffre pourrait atteindre les deux tiers de la population active en 2020.

Etudes supérieures

En France, pour l'année 2008-2009, ont été recensés 2,213 millions d'étudiants dont 724.000 en licence, 470.000 en master, 72.000 en doctorat. Quant aux enseignants, durant la même période, on en dénombre 90.086 qui travaillent dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Parmi ceux-ci, on compte 57.549 enseignants-chercheurs.

Psychothérapie

Pour soutenir les personnes en détresse (endettement, séparation, perte d'emploi...) le gouvernement britannique veut former spécifiquement 3.600 psychothérapeutes. Dans chaque centre public de soins, une unité de psychothérapie spécifique sera créée d'ici 2010. Le gouvernement a pour but de limiter l'incidence des troubles mentaux qui empêchent les personnes concernées de trouver un emploi.

Croyances religieuses

Selon un sondage réalisé pour l'hebdomadaire *Pèlerin* par TNS-Sofres, un Français sur dix croit à la résurrection des morts. D'autre part,

7% des Français croient en la réincarnation sur Terre dans une autre vie, alors que 43% ne croient en rien.

Tourisme

La France a conservé en 2008 la palme de la première destination mondiale, avec 80 millions de visiteurs. Ce bilan est favorable, alors que les touristes étrangers ont été moins nombreux, notamment les Allemands, les Américains, les Britanniques et les Japonais. Par contre, la flambée des carburants et les inquiétudes liées au pouvoir d'achat ont incité un grand nombre de Français à passer leurs vacances dans le pays.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 25 avril 2005**, à Luxembourg, la Roumanie et la Bulgarie signaient leur traité d'adhésion à l'Union européenne qu'elles allaient intégrer le 1^{er} janvier 2007.

- **Le 26 avril 1955**, à Toulouse, la première « Caravelle » sortait des hangars de Sud-Aviation.

- **Le 27 avril 1966**, l'Irak refusait de donner l'autonomie aux Kurdes et rejetait toute idée d'armistice.

- **Le 28 avril 2004**, en Thaïlande, une véritable guérilla mettait le sud du pays à feu et à sang. L'armée abattait plus d'une centaine de séparatistes musulmans.

- **Le 29 avril 2003**, un rassemblement pro-Saddam Hussein dégénérait à Bagdad. Les Américains tiraient dans la foule, faisant 13 morts dont des enfants.

- **Le 30 avril 1972**, au Burundi, un coup d'Etat manqué entraînait une épuration massive.

VAGABONDAGE

Une plage me manque. Je dirais même une jolie petite plage. Oh, rassurez-vous, elle est encore là mais on la ravit à mon regard. Et je m'explique : il y a quelques années, lorsque je prenais, l'humeur vagabonde, le chemin de la Balagne, après le lieu-dit "Petramuneta", sur la droite, surgissait comme un cadeau le sable de l'Ostriconi. Tout le monde voulait s'arrêter et rêvait de plonger dans les magnifiques rouleaux d'une mer Caraïbes. Hélas, si l'automobiliste a gagné en sécurité et en meilleur revêtement, la poésie, elle, a beaucoup perdu. Ainsi va la vie, causant, un peu plus de nostalgie chaque jour !

Fort heureusement, bientôt la plage de Lozzari arrive, atténuant cette sorte de spleen. Et roule, roule mon carrosse, pour emprunter, après l'Ile-Rousse et son écharpe d'or, la route de la Haute Balagne.

Après le léger haussement d'épaules du Col de "La Fogata", Corbara, de la célèbre Davia Franceschini, vous offre deux visions magnifiques avec les plages de Ghjunchidi et Bodri.

Roulez, roulez encore pour vous enivrer de la Balagne. Aregno et son église romane, puis ce bijou qu'est Sant'Antuninu. Faites une halte pour un regard périphérique. Vous embrassez chênes et oliviers du regard avant de continuer ce périple tout fait de découvertes agréables. Pigna et sa culture... Luthiers et poètes vous y attendent sans oublier une bonne adresse gastronomique.

Zilia et son eau mais aussi son fameux Alziprato de Pierre Acquaviva où, jadis, il y eut un Festival de classe mondiale. Calenzana n'est pas loin. Regardez là-haut sur votre gauche c'est l'antre de Tony Orsini : sucreries, confiseries, mais aussi et surtout nectar. Une salle unique en Corse. Tous les visiteurs vous le diront. Et puis l'apothéose : Calvi et son cadre somptueux. Calvi de Collobomb et de l'œil de Nelson ! Calvi la merveilleuse !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

COLLOQUE “Préparation physique des courses hors stade”



Programme

9h30	Accueil des participants
10h00	Allocution du Président
10h30	Monsieur E-MAJOUTI (CTR Athlétisme) sur les fondamentaux de la Préparation Physique des Courses Hors Stade
11h30	Monsieur SANTUCCI (Sportif de haut niveau) sur son expérience sportive et les méthodes de sa préparation physique pour les compétitions
12h30	Pause, déjeuner
14h00	Monsieur BROUSSOULOUX (Professeur STAPS) sur les intérêts et les limites de l'électrostimulation
15h00	Madame MARIOTTI (Diététicienne) sur les aspects nutritionnels pour les courses hors stade
16h00	Clôture du Colloque

Le mot du Président
Le Département de la Haute-Corse partage les valeurs de solidarité et de dépassement de soi portées par les activités physiques et sportives. A ce titre, le Conseil Général de la Haute-Corse organise un forum le 29 avril 2009 sur « la préparation physique des Courses Hors Stade ».

Ces différentes disciplines sportives constituent une offre d'activité de proximité pour les populations locales et un outil formidable d'éducation à l'environnement. Ces manifestations sont conçues dans le but de partager des moments de plaisir et d'effort.

Les sites et les espaces naturels de la Haute-Corse représentent un patrimoine exceptionnel en termes de beauté et d'authenticité. Ils sont aussi un terrain de pratique incomparable pour ces activités de pleine nature.

Celles-ci requièrent une bonne préparation physique car les risques de blessure sont importants.

Partenaire engagé dans cette aventure depuis 1994, le Conseil Général de la Haute-Corse souhaite une belle réussite à tous, dans le respect des valeurs sportives et environnementales véhiculées par ces prestigieuses compétitions.

PAUL GIACOBBI

Député
Président du Conseil Général de la Haute-Corse



www.haute-corse.fr

ARRIVÉE

40

10

DÉPART



Colloque « Préparation physique des courses hors stade »

Information
Prévention



29 avril 2009
Salle des Délibérations
Hôtel du Département
Bastia



Département de la Haute-Corse
Direction des Interventions Départementales
Service des Sports et de l'Animation
Rond-Point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA Cedex 9
Tél : 04 95 55 56 91

